



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Service correctionnel
Canada

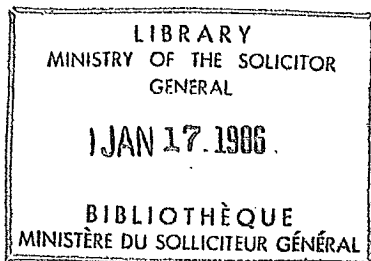
Correctional Service
Canada

**RAPPORT DE LA
SIXIÈME CONFÉRENCE NATIONALE
DES
COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS**



**OTTAWA (ONTARIO)
8 AU 10 MARS 1984**

Canada



RAPPORT DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE NATIONALE DES COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS

OTTAWA (ONTARIO)
8 AU 10 MARS 1984

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.



INTRODUCTION

Ce rapport contient un résumé des sessions qui ont eu lieu à la 6^e Conférence nationale des Comités aviseurs de citoyens à Ottawa, du 8 au 10 mars 1984.

Le but de cette conférence était de promouvoir une plus grande communication et consultation entre le Service correctionnel du Canada et les Comités aviseurs de citoyens dans tout le pays.

Les Comités aviseurs de citoyens sont liés à tous les établissements fédéraux ainsi qu'aux bureaux de district des libérations conditionnelles. Ils se composent de citoyens de l'extérieur qui agissent comme conseillers auprès de l'administration en matière de développement des programmes au niveau des établissements et/ou des bureaux de district des libérations conditionnelles. Ils agissent également comme agents de liaison entre les ressources communautaires locales et les unités opérationnelles.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de ce rapport en vous adressant à la Direction des communications, Service correctionnel du Canada, 340, Laurier avenue ouest, Ottawa (Ontario) KIA OP9 (613) 992-2871.

SECTION

TABLE DES MATIÈRES

A	ORDRE DU JOUR
B	LISTE DES PARTICIPANTS
C	RAPPORTS RÉGIONAUX
D	PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE

ANNEXES

"A"	Examen des résolutions régionales et des nouvelles résolutions
"B"	La Constitution
"C"	Résultats de l'enquête sur l'adhésion aux CAC
"D"	Rapport sur l'enquête des besoins d'orientation des membres des CAC.

SECTION A

**SIXIÈME CONFÉRENCE NATIONALE DES
COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS**

8 au 10 mars 1984

Hôtel Sykline, Salle Joliet/Frontenac
Ottawa

THÈME: TRAVAILLONS ENSEMBLE

ORDRE DU JOUR

Président de la Conférence: Révérend William Irwin,
président du Comité national
de direction des Comités
aviseurs de citoyens

LE MERCREDI 7 MARS 1984

20 h -
22 h

Réception, au salon du Président, organisée
par le Conseil national de direction des CAC.

LE JEUDI 8 MARS 1984

8 h 30 -
9 h 00

Inscription

9 h -
10 h 15

- Mot d'ouverture - Président
- Rapport (sauf les résolutions) des
représentants régionaux des CAC.

10 h 15 -
10 h 30

Pause-café

Quatre ateliers présentés par Soeur Turner

10 h 30 -
11 h 45

- 1) Établissements à sécurité maximale, à sécurité renforcée et centres psychiatriques régionaux
(niveau S6 et au-dessus).

Animateurs
C. Bennett-
Bourassa/
John Raymond

- Détenus qui purgent une longue peine

Secrétaire
Glen Cross

Personne-ressource: Mike Hale,
analyste des programmes, Direction des
programmes pour les détenus

- Isolement préventif

Personne-ressource: Pierre Viau,
directeur de l'établissement
Archambault (Québec)

- 2) Établissements à sécurité moyenne
(niveau S3-5)

Animateur
Soeur Turner

- a) L'incidence du déclassement graduel sur l'établissement: goulet d'étranglement ou transition

Secrétaire
Eleanor King

Personne-ressource: Mary Dawson,
directrice de l'établissement de
Joyceville (Ontario)

- b) Le point sur la matrice de classement

Personne-ressource: Millard Beane,
Chef de classification et de
transfèrements Direction des programmes
pour les détenus

- 3) Accroissement des programmes dans les établissements à sécurité minimale
(niveau S2)

Animateur
Barry Thorne

Les objectifs des établissements à
sécurité minimale: Comment peuvent-ils
offrir des services aux autres établisse-
ments et, dans le même temps, aider les
détenus à préparer leur mise en liberté?
Quels programmes peut-on élaborer?

Secrétaire
Dave Craig

Personnes-ressources:

- Mike Hale, analyste des programmes, Direction des programmes pour les détenus;
- Réal Benoît, directeur de l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines, Québec
- Roger Labelle, vice-président de la CNLC;
- Deux détenus.

4) Bureaux de libération et centres correctionnels communautaires

Animateur
Rév. Irwin

La gamme de la surveillance dans les centres correctionnels communautaires, dans les centres résidentiels communautaires, dans les foyers de transition, etc.

Secrétaire
D. Bonthoux

Personnes-ressources:

- Jack Davis, directeur du bureau de libération conditionnelle d'Edmonton (Alberta);
- Claudia Curry, directrice du foyer MacPhail, relevant de la Société Elizabeth Fry d'Ottawa;
- Normand Granger, chef des Programmes sociaux et communautaires de la Région du Québec;
- Deux libérés conditionnels.

11 h 45 -
13 h 15

DÉJEUNER (temps libre)

Présidente
C. Bennett-
Bourassa

13 h 15 -
14 h 30

Poursuite des ateliers
14 h 30

14 h 30 -
15 h 00

Pause-café

15 h -
18 h

Séance plénière

Rapport des ateliers

Les personnes suivantes répondront aux questions des participants et s'entreprendront avec eux:

- a) Gordon Pinder, sous-commissaire aux Programmes pour les détenus
- b) Jim Murphy, sous-commissaire de la Région du Pacifique
- c) Henri-Paul Vignola, commissaire adjoint à la sécurité.

18 h

Soirée libre.

LE VENDREDI 9 MARS 1984

9 h -
9 h 30

L'avant-projet de constitution

Président
Barry Thorne

9 h 30 -
10 h 45

Travailler de concert avec des groupes apparentés:

Président
J. Raymond

- Aumônerie: Abbé Murray Tardiff, directeur
- Comité consultatif de l'emploi des détenus: M. Roy A. Phillips, président
- Comité consultatif des autochones: M. Al Mason, chef des Programmes pour les délinquants amérindiens
- Comité consultatif de la Société canadienne pour la prévention du crime: M. Josh Zambrowsky, directeur administratif

10 h 45 -
11 h

Pause-café

11 h -
12 h 30

Ateliers mixtes (3):

Examen des résolutions régionales

Président
B. Thorne

12 h 30 -
14 h 30

DÉJEUNER (temps libre)

14 h 30 -
17 h

Dialogue avec M. D.R. Yeomans, Commissaire et avec M. J.P. Cadieux, sous-commissaire à la politique, à la planification et à l'administration

Président
Rév. Irwin

- Plans du SCC pour 1984-1985
- Programme ayant trait au stress chez les employés et programme d'aide aux employés
- Prévision de la population et planification à long terme de l'aménagement des locaux

On offrira du CAFÉ au cours de cette séance.

C. Bennett-Bourassa doit remercier les présentateurs

18 h -
19 h

Réception à la salle "Top of the Hill"

19 h -
22 h

DÎNER

Conférencier invité: l'honorable Bob Kaplan, CP, député, Solliciteur général du Canada.

LE SAMEDI 10 MARS 1984

9 h -
12 h

Réunion d'affaires:

- Adoption du procès-verbal de la dernière conférence, qui s'est tenue du 17 au 19 mars 1983
- Examen des résolutions régionales et des nouvelles résolutions

Président
Rév. Irwin

- Lignes directrices portant sur l'élection des membres du Conseil de direction des CAC
- Rapport relatif au sondage sur l'adhésion des membres
- Rapport relatif au sondage sur les besoins en matière d'orientation
- Présentation du nouveau Président national
- Clôture

Soeur Turner

B. Thorne

J. Raymond

SECTION B

SIXIÈME CONFÉRENCE NATIONALE

DES

COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS

DU 8 AU 10 MARS 1984

OTTAWA

LISTE DES PARTICIPANTS

1) DÉLÉGUÉS DES COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS

Région de l'Atlantique

Soeur Virginia Turner	Représentante régionale (Établissement de Westmorland, N.-B.) niveau de sécurité 2 - minimale)
Rév. Dana Cochrane	(Pénitencier de Dorchester, N.-B. niveau de sécurité 6 - maximale)
M. Edward Horton	(Pénitencier de Dorchester, N.-B. niveau de sécurité 6 - maximale)
M. Dave MacKay	(Établissement de Springhill, N.-É. niveau de sécurité 4 - moyenne)
M. John Fagan (ne pas participer)	(Bureau de district, libération conditionnelle, Saint-Jean, T.-N.)
M ^{me} Janet Everest	(Bureau de district, libération conditionnelle, Halifax, N.-É.)

Région du Québec

M ^{me} Constance Bennett- Bourassa	Représentante régionale (Établissement Archambault niveau de sécurité 6 - maximale)
M. Gaston Chalifoux	(Établissement de Laval - niveau de sécurité 6 - maximale)
M ^{me} Berthe Blanchet	(Centre de développement correctionnel - niveau de sécurité 6 - maximale)
M. André Dufresne	(Établissement de La Macaza - niveau de sécurité 3 - moyenne)
M. André Aubert	(Bureau de district de l'Ouest du Québec, libération conditionnelle et Établissement Sainte-Anne-des- Plaines - niveau de sécurité 2 - minimale)
M. Claude Bourbonnière	(Bureau de district Montréal Métropolitain - libération conditionnelle)

Région de l'Ontario

M. Barry Thorne Représentant régional
(Prison des femmes, sécurité
multisécuritaire - maximale)

M^{me} Denise Kenny (Établissement de Millhaven,
niveau de sécurité 6 - maximale)

M. Walter Etmanski (Établissement de Collins Bay,
niveau de sécurité 5 - moyenne)

M. Jock Marsh (Camp de correction de Beaver Creek,
niveau de sécurité 2 - minimale)

M. Richard Collett (Bureau de district du Centre de
l'Ontario, libération conditionnelle)

M. Ed Lanigan (Bureau de libération conditionnelle
de Kingston)

M. John Robinson (Bureau de London, libération
conditionnelle)

Région des Prairies

Révérend Père William
Irwin Représentant régional
(Établissement d'Edmonton, niveau
de sécurité 6 - maximale, Bureau
de district libération conditionnelle
et Collège du personnel)

M. Jack Cennon (Établissement de la Saskatchewan -
multisécuritaire - maximale)

M^{me} Mélanie Lutt (Centre psychiatrique régional -
multisécuritaire - maximale et
Bureau de libération conditionnelle
de Saskatoon)

M. Don Snow (Établissement de Bowden - niveau
de sécurité 3 - moyenne, Bureau de
libération conditionnelle de Red Deer)

M. Cam McCannell (Bureau de district de Regina -
libération conditionnelle)

M. Len Kaminski (Manitoba/Nord-Ouest de l'Ontario)

Région du Pacifique

M. John Raymond	Représentant régional (Établissement Kent - niveau de sécurité 6 - maximale)
M ^{me} Patricia Cocksedge	(Établissement de Ferndale - niveau de sécurité 2 - minimale)
M. Darryl Plecas	(Établissement de Matsqui - niveau de sécurité 5 - moyenne)
M ^{me} Marion McLeod	(Centre psychiatrique régional - multisécuritaire - maximale)
Capitaine H. Hickson	(Établissement Mountain sécurité 3 - moyenne)
M. Gordon Huston	(Bureau de district d'Abbotsford, libération conditionnelle)

2) INVITÉ D'HONNEUR

L'honorable Bob Kaplan, C.P., député, Solliciteur général
du Canada

3) COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Roger Labelle, Vice-président

4) SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Administration centrale

M. D.R. Yeomans	Commissaire aux services correctionnels
M. J.P. Cadieux	Sous-commissaire, Politique, planification et administration
M. J. Braithwaite	Sous-commissaire aux Communications
M. G. Pinder	Sous-commissaire, Programmes pour les délinquants
M. H.P. Vignola	Commissaire adjoint à la Sécurité
M. L. Zeitoun	Directeur, Participation des citoyens, Direction des communications

M. M. Beane Chef de la classification et de transfèrement, Direction des programmes pour les délinquants.

M. M. Hale Analyste des programmes, Direction des programmes pour les délinquants.

Rév. P.M. Tardiff Directeur, Aumônerie, Direction des programmes pour les délinquants.

M. A. Mason Chef des programmes, Direction des programmes pour les délinquants.

Région

M. J. Murphy Sous-commissaire, Région du Pacifique

M. P. Viau Directeur de l'établissement Archambault (Québec)

M^{me} M. Dawson Directeur de l'établissement de Joyceville (Ontario)

M. R. Benoît Directeur de l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines (Québec)

M. J. Davis Directeur du bureau de district d'Edmonton (Alberta) - libération conditionnelle

M^{me} E. King Agent d'élaboration des programmes et de développement des ressources, Région de l'Atlantique

M. N. Granger Chef des programmes sociaux et communautaires, Région du Québec

M. D. Craig Agent d'élaboration des programmes et de développement des ressources, Région de l'Ontario

M. D. Bonthoux Agent d'élaboration des programmes et de développement des ressources, Région des Prairies

M. G. Cross Agent d'élaboration des programmes et de développement des ressources, Région du Pacifique

Deux détenus et deux libérés conditionnels.

5) INVITES

M. R. Phillips	Président, Comité consultatif d'emploi des détenus
M. W. Crawford	Secrétaire exécutif, Syndicat des employés du Solliciteur général
Le juge G.H. Hutton	Président de l'Association canadienne des juges de cours provinciales
M. J. Zambrowsky	Directeur exécutif, Société canadienne pour la prévention du crime
M. J. MacLatchie	Directeur exécutif, Société John Howard du Canada
M ^{me} C. Jefferson	Directrice exécutive, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
Major J.K. Tackaberry	Secrétaire, services correctionnels, Armée du Salut du Canada
M. R. Tremblay	Directeur général, Association des services de réhabilitation sociale (Québec)
M. L.A. Drouillard	Directeur exécutif, Société Saint- Léonard du Canada
M ^{me} C. Curry	Directrice, Maison MacPhail, Société Elizabeth Fry d'Ottawa

SECTION C

Citizens'
Advisory Committee to
The Correctional Service
of Canada

Comité aviseur
de citoyens au sein
du Service correctionnel
du Canada

RAPPORT DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE - 1983

COMITÉ AVISEUR DE CITOYENS

La Région de l'Atlantique a connu une augmentation de ses membres affiliés et l'ajout d'un nouveau comité. Nous comptons l'an dernier environ soixante-cinq (65) membres. Le nouveau Comité a été constitué à Saint-Jean (Terre Neuve).

Les efforts entrepris l'an dernier dans la Région de l'Atlantique ont porté sur les principaux points de préoccupations de notre région. La Conférence régionale a eu lieu à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) en octobre 1984. Au cours de cette conférence, on a abordé la question des installations pour satisfaire aux besoins de services médicaux et psychiatriques; de la demande d'une enquête sur l'augmentation des suicides dans les établissements fédéraux de l'Atlantique; des programmes d'éducation aux établissements de Springhill et de Westmorland.

Un système de communication mensuelle entre les présidents indépendants par le biais de téléconférences a été mis de l'avant. Les membres étaient entre autres préoccupés par deux questions, soit:

- a) l'accroissement de la bureaucratie des Comités aviseurs de citoyens au niveau national;
- b) le rôle des CAC affiliés aux bureaux de libération conditionnelle.

Soeur Virginia Turner

Présidente régionale

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
DES COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS
REGION DU QUÉBEC
1983

Les Comités aviseurs de citoyens de la région du Québec ont connu une année active en 1983. En effet, la plupart des unités opérationnelles possèdent maintenant un Comité aviseur et ces derniers se sont réunis sur une base régulière.

Suite à une réflexion commune des Comités de Criminologie, d'Industrie, de Formation et Education, la région du Québec s'est donnée une structure fonctionnelle qui lui permettra de mieux remplir sa mission et de rationaliser son action. Cette restructuration des Comités techniques a constitué cette année l'un des axes de canalisation des énergies.

RESTRUCTURATION DES COMITÉS TECHNIQUES

Amorcée en 1982, la réflexion des membres des Comités techniques s'est concrétisée en 1983. Ce long cheminement a permis de clarifier les rôles des comités locaux, de préciser les niveaux d'action et de coordonner le travail des différents comités, tout en respectant l'historique des Comités techniques et en évitant toute lourdeur hiérarchique et structurale.

La région de Québec possède donc maintenant la structure suivante:

La Conférence des Présidents:

La Conférence des Présidents est constituée des Présidents de tous les Comités aviseurs de citoyens. Elle est le lieu privilégié d'échange d'informations entre les divers comités locaux et est responsable de la préparation des rencontres régionales.

L'Exécutif:

L'Exécutif est composé au minimum de sept (7) membres, choisis parmi les membres des Comités aviseurs locaux. L'Exécutif se rapporte à la Conférence des Présidents qui lui délègue ses pouvoirs et de qui il reçoit ses mandats, En fait, les dossiers traités par l'Exécutif originent des comités locaux mais comportent une dimension régionale ou nationale, et concernent plusieurs unités opérationnelles.

Le Comité local:

Le Comité local concentre son action au niveau de l'établissement ou du district auquel il est jumelé. Il se préoccupe de toutes les questions relatives aux établissements rencontre l'Administration, le syndicat, le personnel et le Comité de détenus sur une base régulière, et investit dans les différents secteurs d'activités de l'établissement ou du district.

L'année 84 nous permettra de voir cette structure en opération, d'en évaluer l'efficacité et d'opérer les réajustements nécessaires, s'il y a lieu.

ACTIVITES DES COMITES LOCAUX

Voyons maintenant un bref résumé des principales activités des comités locaux.

Le Centre de développement correctionnel:

Présidente: Berthe Blanchet

Très actif, ce comité s'est impliqué à tous les paliers institutionnels: rencontres avec l'Administration, le syndicat et les deux (2) Comités de détenus. Lors de la mise en application du nouvel horaire de travail, ce dernier s'est interrogé sur la pertinence d'un tel changement et sur son impact auprès des agents de correction et des détenus. Ce Comité qui fait preuve de beaucoup d'engagement poursuivra, en 1984, sa politique d'écoute à tous les niveaux.

L'établissement Archambault:

Présidente: Constance Bennett-Bourassa

Depuis mars 1983, l'établissement Archambault possède un nouveau Comité de citoyens. Ce dernier, conscient des événements pénibles vécus par le personnel au cours des derniers mois, a choisi d'investir, d'une façon prioritaire auprès de celui-ci. Bien sûr, il reste beaucoup à faire à ce niveau mais les portes, fermées auparavant, s'entrebâillent. Comme la direction collabore pleinement avec le comité, ce dernier entend poursuivre en 1984 la démarche entreprise, tout en restant à l'écoute des besoins du milieu.

Le maximum Laval:

Président: Gaston Chalifoux

Nous n'avons pas à date reçu le rapport annuel de ce Comité.

L'établissement de Cowansville:

Présidente: Geneviève Tavernier

Le Comité aviseur de Cowansville fonctionne avec un nombre de restreint de membres, et éprouve une certaine difficulté à recruter des personnes intéressées à s'impliquer. Cette réalité n'a pas empêché le Comité de se manifester. Au cours de 1983, il a, entre autres, réactivé le dossier de l'obtention d'un gymnase, participé à la semaine du prisonnier, fait des représentations sur la nécessité de conserver un troisième poste de psychologue. Enfin, le Comité a cherché à créer un certain rapprochement avec le bureau de libération conditionnelle de Granby.

L'établissement Leclerc et le Centre fédéral de formation:

Président pour l'établissement Leclerc: Pierre René De Cotret

Président au C.F.F.: Pierre Ouimet

Ces deux (2) Comités ont été confrontés au problème de la double occupation de cellules. Ils ont dépensé beaucoup d'énergie à étudier l'impact de cette décision sur le personnel et sur les détenus et en sont venus à se prononcer contre le principe de la double occupation.

Mais la nécessité de composer avec cette réalité les a par la suite amenés à proposer la mise en place de mécanismes susceptibles d'offrir des services de support adéquats aux détenus qui devaient vivre cette situation.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Comité du Centre fédéral de formation ce dernier a vécu une sérieuse période de remise en question qui se traduira en 1984 par la nécessité de restructurer ce Comité. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises.

La Macaza:

Président: André Dufresne

Ce Comité aviseur, représentatif de la région, a assuré une présence régulière à l'établissement et a su traduire les attentes de son milieu face au S.C.C. Sensibilisé au fait qu'il n'était pas ou peu connu du personnel, il s'est doté de mécanismes qui lui permettront de mieux faire connaître ses fonctions. Enfin, le Comité a également accru son implication dans les activités de l'établissement.

L'établissement Montée Saint-François:

Président: Philip Goulston

Ce Comité aviseur s'est impliqué dans la vie à l'établissement en participant aux différentes activités des détenus: fêtes communautaires, partie de sucre, etc. Sensibilisé à l'importance de la gestion de cas, le Comité s'est inspiré du rapport du Comité de criminologie et s'en est servi comme grille d'analyse lors de sa rencontre avec les agents de gestion de cas. Leurs conclusions corroborent les observations faites par le Comité de criminologie: la gestion de cas demeure un outil administratif qui génère une quantité incroyable de paperasserie ce qui, selon le Comité, influe directement sur la disponibilité à la clientèle.

Le District Ouest et le Minimum Sainte-Anne des Plaines:

Président: André Aubert

Au mois de mars 1983, le Minimum Sainte-Anne-des-Plaines et le District Ouest du Québec convenaient de se doter d'un Comité aviseur conjoint. Ce dernier vise à assurer un meilleur échange d'informations entre les organismes de la région Laurentides-Lanaudière et les deux (2) unités opérationnelles qu'il dessert, en vue d'améliorer la communication et accroître la participation communautaire.

Le District Montréal-Métropolitain:

Président: Pierre Carrière

Dans le but de mieux adresser les problèmes locaux, ce Comité aviseur s'est attardé à définir certains mandats qui constitueront leur guide de réalisation pour l'année 1984.

RETROSPECTIVE REGIONALE

Il importe de faire également un tour d'horizon des principaux événements régionaux.

● En mars 1983 se tenait la rencontre régionale bi-annuelle des Comité aviseurs de citoyens. Les membres présents ont alors exprimé beaucoup d'insatisfaction et de frustration face aux réactions et souvent à l'absence de réactions du S.C.C. suite à leurs recommandations. C'est lors de cette réunion qu'il fut décidé de procéder à la restructuration des Comités techniques.

A cette occasion, M. Gaston Chalifoux, responsable régional des Comités viseurs de citoyens, faisait part aux membres présents de son intention de quitter ce poste. Une élection s'en suivit et la soussignée fut élue à l'unanimité.

● Lors de son passage dans la région du Québec au mois de mai, le Commissaire Donald Yeomans recevait les Présidents des Comités locaux lors d'un dîner officiel, lequel a généré un échange de points de vue intéressant sur les orientations du S.C.C.

- L'enregistrement d'une émission pour la télévision communautaire a fourni l'occasion de sensibiliser le public en général à la réalité carcérale et de faire connaître le rôle prépondérant et les objectifs des Comités aviseurs de citoyens (C.A.C.).
- Grâce à la collaboration de M. Normand Granger, Chef régional, Elaboration des programmes sociaux et communautaires et de Mlle. Suzanne Chalut, les Comités Aviseurs disposent maintenant de leurs propres classeurs. Tout membre désireux de consulter un document qui concerne un comité local ou tout autre sujet pertinent aux Comités techniques, à la Conférence des Présidents ou à l'Exécutif national, peut s'y référer.
- La deuxième rencontre régionale des C.A.C. s'est déroulée en septembre au Collège du personnel. Dans le but de répondre aux besoins de formation des nouveaux membres, une séance d'information sur le S.C.C. et sur le fonctionnement des C.A.C. fut présentée. Les participants se sont par la suite répartis en ateliers selon les niveaux de sécurité des établissements auxquels ils sont rattachés. Cette formule a facilité les échanges entre les membres des C.A.C. et les personnes ressources du S.C.C. et a suscité l'amorce d'une réflexion commune sur des questions de fond. L'ouverture manifestée par le personnel présent nous incite à poursuivre notre action en tant que bénévoles.
- Afin d'assurer le suivi sur ses recommandations et les plans d'action y référant, le Comité de Criminologie s'est réuni à quelques reprises avec la division des Programmes. Suite à ces discussions, un mandat sur le rôle et la mission des Comités de détenus a été confié au Comité de criminologie.
- Nous avons rencontré M. Jean-Paul Dugas, sous-commissaire de la région du Québec afin de lui communiquer nos observations, d'échanger sur les préoccupations des C.A.C. et de lui faire part des projets qu'ils entendent réaliser au cours des prochains mois. Des points tels que le programme fédéral d'aide aux employés, les commentaires du S.C.C. au Rapport du Comité de criminologie, un projet de garderie au département Visite et correspondance, la tenue d'une semaine des C.A.C. au Québec, la grille de cours offerts en perfectionnement au personnel, furent alors abordés.

CONCLUSION

L'année qui vient de se terminer s'est avérée des plus intenses et fut marquée d'étapes ou activités majeures. L'on peut affirmer que les C.A.C. exercent de plus leur rôle au sein du S.C.C. et que leur implication se fait sentir à tous les paliers des établissements. C'est grâce à des gens dévoués et capables de partager le fruit de leur expérience que les C.A.C. peuvent assumer leur rôle social auprès du S.C.C. Je profite donc de cette occasion pour remercier chacun des membres pour l'excellent travail accompli en 1983 et je les encourage à poursuivre leur engagement.

On ne peut parler des C.A.C. sans mentionner le support offert par le personnel du S.C.C. À cet égard, je tiens à remercier M. Jean-Paul Dugas, sous-commissaire de la région du Québec qui, par sa politique de porte ouverte, s'est montré à l'écoute des C.A.C.

Nous visons tous à améliorer la qualité de vie dans les établissements carcéraux, tant pour le personnel que pour les détenus. L'éclairage différent et nécessaire que les C.A.C. projettent sur le système carcéral et les orientations privilégiées par le S.C.C. continueront de susciter des remises en question et entraîneront, à plus ou moins longue échéance, des changements positifs. Pour atteindre cet objectif, il nous faudra travailler davantage ensemble en vue d'en arriver à une plus grande concertation.

L'année 1983 a servi à établir les mécanismes de base qui faciliteront en 1984 l'atteinte de cette concertation.

RECOMMANDATIONS

o Concernant les politiques du S.C.C.:

1. Nous constatons que le niveau de productivité dans les industries a chuté d'un façon significative depuis le retrait du système de prime. Certes, d'abolition des primes peut avoir eu en impact mais nous doutons que ce soit le seul facteur explicatif de cette baisse de productivité. À cet égard, les Comités de criminologie et d'Industrie mettaient en relief l'importance d'une politique précise de réhabilitation des détenus qui tiendrait compte à la fois du travail et de l'apprentissage au travail.

Aussi, recommandons-nous au S.C.C.:

1. De considérer toutes les dimensions de la productivité et du rendement au travail, incluant le développement chez le détenu des attitudes sociales de base nécessaire à toute expérience de travail.
2. D'encourager les établissements à élaborer des projets-pilotes conjoints aux industries et aux programmes.
3. D'envisager la possibilité d'une prime à la performance au travail.
4. De rétribuer les détenus seulement lorsque ces derniers travaillent réellement.
5. D'encourager le secteur privé à prendre en charge une partie ou la totalité des industries.

Loin de privilégier un modèle unique, nous encourageons le S.C.C. à inciter les établissements à se doter de programmes qui répondent aux besoins réels de leur clientèle.

2. Nous recommandons que le S.C.C. manifeste une plus grande ouverture vers la communauté et ouvre plus volontiers ses portes à la presse en général afin de démystifier le système carcéral.

● Concernant le personnel:

1. Compte tenu du cadre de référence très institutionnalisé et criminalisé dans lequel devront travailler les futurs agents de correction, nous recommandons au S.C.C. que des tests d'aptitudes soient administrés à tous ceux qui postulent une telle fonction.
2. Afin d'assurer une meilleure utilisation de la gestion de cas, nous recommandons que le S.C.C. forme les membres de l'équipe de gestion de cas au travail en équipe.
3. Nous recommandons que le fonctionnaire qui est témoin d'une agression ou d'un meurtre lors de son travail puisse bénéficier d'un support adéquat et être muté, au besoin, dans un autre établissement ou dans une autre division.
4. Nous recommandons au S.C.C. d'ouvrir aux femmes les postes d'agent de correction dans les établissements à sécurité maximale et de rendre accessibles aux hommes les postes d'agent de correction au pénitencier pour femmes de Kingston.

● Concernant les détenus:

1. Nous demandons au S.C.C. de se pencher sur le problème de la victimisation des détenus par d'autres détenus, de mettre sur pied un programme de prévention et de développer des techniques d'intervention efficaces afin d'assurer, en tout temps, la sécurité physique des détenus sous sa garde.
2. Lors d'émeutes ou de situations de prise d'otages, nous recommandons au S.C.C. d'offrir, dans les plus brefs délais, aux détenus témoins de ces incidents, les services psychologiques nécessaires, par l'entremise d'une équipe de gestion de cas extérieure à l'établissement concerné par l'événement.

3. Nous recommandons au S.C.C. de permettre aux détenus qui purgent de longues sentences d'utiliser leur épargne obligatoire pour améliorer leurs conditions de détention.
4. Nous recommandons au S.C.C. d'offrir, dans les plus brefs délais, des programmes spécifiques aux longues sentences.
5. Nous demandons au Solliciteur général de reconsidérer la loi qui impose le 25 ans minimum afin de ramener la date d'admissibilité de ces cas à 10 ans d'incarcération et de laisser ainsi la décision de libérer à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Constance Bennett-Bourassa
Responsable régionale

RAPPORT ANNUEL DU CAC 1983

RÉGION DE L'ONTARIO

Le CAC de la Région de l'Ontario, composé des présidents de tous les CAC de la région, se réunit périodiquement au cours de l'année. La réunion du 19 novembre 1983, dernière de l'année, a porté sur les points suivants: distribution et coût des cassettes pour magnétoscope; coût des publications du SCC et du CAC; établissement d'un groupe de transport régional; augmentation - régime de rémunération des détenus; règlements sur le compte courant au sujet des travaux de passe-temps; double occupation des cellules, en particulier à l'établissement de Collins Bay; plus grande flexibilité des lignes directrices sur les déplacements dans l'USD; plus grand nombre de programmes dans les établissements à sécurité minimale; recherche de travail pour les libérés conditionnels; décisions en matière de placement pénitentiaire; inégalités de rémunération dues au déclassement graduel; participation du CAC dans les programmes d'agents d'escorte bénévoles; recommandation relative à une deuxième unité résidentielle au Camp correctionnel de Beaver Creek; présentation de projets spéciaux; utilisation de maisons privées pour l'accueil de libérés conditionnels; vue d'ensemble des ressources du SCC.

Au niveau local, les comités ont été de nouveau très actifs. Le CAC de Warkworth a participé régulièrement aux réunions des détenus et des employés et de la direction. Ses objectifs pour 1984 comprennent, entre autres, l'examen de l'idée d'une consultation dans le processus décisionnel afin de rendre le rôle consultatif du CAC plus réalisable.

Le CAC de London a également été actif. En plus de ses réunions régulières, il a produit et diffusé un programme pour la télévision (Cable 13) intitulé Timed Released: Parole, on Loan to the Community. Il a également été de nouveau l'hôte de deux réunions du président du District de l'ouest de l'Ontario.

Le CAC de Collins Bay s'est intéressé de près à la question de l'aumônerie touchant l'établissement et a fait des recommandations au Commissaire. La réponse positive du SCC au travail du comité est encourageante. Le comité a tenu neuf réunions régulières, rencontré le Commissaire, visité les installations de l'établissement de Collins Bay et fait un exposé au séminaire sur la gestion des situations d'urgence à Halton Hills. Il surveille actuellement la double occupation des cellules à l'établissement et appuie l'installation projetée pour les visites familiales, ainsi qu'une augmentation dans le régime de rémunération des détenus afin de tenir compte des effets de l'inflation.

Le CAC du District du Centre de l'Ontario s'est réuni à huit reprises pour discuter de divers points: normes et processus d'agrément; nouvelles orientations en matière de programmes et de politiques; plus grande sensibilisation du public; rôle du comité lui-même. Le comité est en général satisfait des programmes des organismes suivants et des gens rencontrés pendant ses échanges avec eux: groupe HELP, Glen Thompson House, Native New Start Centre, St. Leonard's Crossroads, House of Concord, Programme COAP et Centre de la rue Keele. Sous la présidence de Michael Wormly, le comité a encouragé activement le rôle du CAC écrivant à divers journaux.

À Millhaven, un CAC doté d'une nouvelle vitalité, bien qu'il ne compte plus maintenant que deux membres, a beaucoup fait pour contrebalancer les attitudes négatives envers le CAC. Denise Kenny a tenu un atelier de création littéraire comportant dix séances bimensuelles, dans la chapelle de l'établissement. Elle a également publié dans le Bath Villager un article sur le SCC et sur les fonctions et le but des CAC. Le comité a en outre tenu une soirée d'information publique. Il a par ailleurs davantage de contacts avec le personnel et les installations de l'établissement et il a rencontré divers groupes importants de détenus. Le président du CAC, Ron Auger, a été invité par le directeur Ryan à venir à l'établissement pendant une émeute. Le succès de cette intervention est encourageante pour le comité. Les membres du CAC ont également procédé à environ 50 révisions de l'extérieur et sont satisfaits des progrès du comité à l'établissement.

Le CAC de la libération conditionnelle du District de Brantford a terminé sa deuxième année d'activité en juin 1983. Après une année initiale d'orientation, le comité s'est de trouver des locaux appropriés pour le personnel du bureau

local de libération conditionnelle. Il a également commencé des enquêtes préliminaires concernant l'équipe d'enquête communautaire de Brantford, sujet pour lequel un sous-comité a été constitué. On a constaté, l'année dernière, une plus grande assurance dans le traitement des questions concernant le CAC.

Le CAC de pénitencier de Kingston s'est intéressé surtout à deux questions pendant l'année. Il assume maintenant la surveillance du Centre de traitement et compte des membres qui ont un statut professionnel en psychologie/psychiatrie. Il s'occupe aussi activement des plans du 150^e anniversaire du pénitencier de Kingston. Ses principaux sujets de pré-occupation sont les suivants: échelles de rémunération des détenus, programmes de formation des détenus à tous les niveaux; programmes de préparation à la libération; activités des agents d'escorte bénévoles; maisons privées comme foyers de transition.

Le CAC de la Prison de femmes a continué à s'intéresser au fonctionnement quotidien de l'établissement et aux besoins particuliers des détenues. Il se réunit deux fois par mois, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Il a organisé récemment des réunions régulières avec les dirigeants locaux du SESG. Le Comité a examiné les points suivants: effets des cellules sur les femmes; colis; régimes de rémunération; classification dans un établissement polyvalent; soins de santé; effets du tableau de service à l'échelle nationale; influence du personnel de sécurité; manque d'installations appropriées pour l'isolement préventif et l'isolement protecteur. Ses objectifs pour 1984 sont d'augmenter les communications entre le CAC et le personnel de la Prison; d'étudier et d'appuyer peut-être la proposition du directeur Caron concernant le rattachement d'un centre de jour à l'établissement; d'appuyer la création d'une nouvelle installation pour le centre de santé et pour l'isolement. Le comité est impressionné par la qualité des soins de santé et félicite le directeur et son personnel, ainsi que le SCC dans son ensemble, pour l'amélioration et l'augmentation spectaculaire des programmes et de la gestion générale de l'établissement.

Le CAC de la libération conditionnelle de Kingston a recommandé une augmentation dans le cas de la Caisse de prêts aux libérés conditionnels, qui a été finalement adoptée par le SCC. Il a terminé un examen des ressources de la région, qui a compris des entrevues avec des membres de la police de la ville et de la Sûreté de l'Ontario, des agents de libération conditionnelle,

des hommes d'affaires et des représentants de services d'emploi et d'organisations charitables. Le comité s'inquiète du manque de continuité dans les divers programmes de formation professionnelle offerts par le SCC, ainsi que du manque relatif de formation efficace en matière de préparation à la libération.

À la suite de la réunion générale de la Région de l'Ontario du 21 janvier 1984, il y a maintenant une nouvelle organisation structurelle et de nouveaux membres. Ainsi, Peter Beeman (Collins Bay) est maintenant président régional, Denise Kenny (Millhaven), vice-présidente, Ed Lanigan (libération conditionnelle de Kingston), représentant régional. Ces membres constituent le comité exécutif qui est chargé de planifier et d'organiser les réunions et les ordres du jour et de donner des directives en matière de politique. La Région de l'Ontario se sent en général revivifiée et s'attend à connaître une année excitante et pleine de succès.

Le tout respectueusement soumis par

W.B. Thorne
Représentant de l'Ontario

RECOMMANDATIONS - RÉGION DE L'ONTARIO

1. Que le Commissaire passe en revue les solutions de rechange visant à compenser les effets de l'augmentation des coûts (y compris la taxe) des articles essentiels vendus à la cantine. Voici les principaux secteurs qui devraient être examinés:
 - a) les économies obligatoires;
 - b) les déductions obligatoires à la cantine, et,
 - c) l'effet prononcé de l'inflation sur la rémunération du détenu
- 2) Que le Commissaire passe en revue les lignes directrices des unités spéciales de détention pour avoir une plus grande flexibilité du temps consacré à chaque étape et du mouvement d'étape en étape, et également pour s'assurer que le détenu sache pourquoi il a été mis en U.S.D.
- 3) Que le SCC s'efforce d'accroître les programmes pour assurer la continuité en matière d'éducation, de préparation à la vie active, de formation professionnelle, en particulier au niveau de la sécurité minimale.
- 4) Étant donné l'inquiétude des membres de la collectivité face à l'augmentation des décès et de la violence en pénitencier de Millhaven, que le SCC fournisse des installations plus spacieuses au sein de l'établissement pour les activités des détenus.

RAPPORT ANNUEL DES CAC - 1983

REGION DES PRAIRIES

Comme les projets et les activités des CAC de la Région des Prairies ont été presque aussi vastes et variés que les Prairies elles-mêmes, il est impossible de tous les décrire. Voici donc les grandes lignes d'une année de croissance, d'apprentissage et de mûrissement considérable.

Les CAC de la Région des Prairies se sont penchés sur une multitude de rapports, d'exposés, de guides et de projets de documents préparés par les installations auxquelles ils s'intéressent ou à leur intention, toujours avec le souci de juger leur acceptabilité du point de vue du citoyen que la "bureaucratie du SCC" dérouté quelque peu. Le CAC de Saskatoon a commencé à concentrer ses efforts sur le processus d'agrément des hôpitaux, qui est maintenant en cours au Centre psychiatrique régional. Quant aux CAC de Regina et de Calgary, ils ont activement collaboré dans les domaines de la planification des programmes pour les détenus et du perfectionnement du personnel.

L'appui des CAC, qu'il s'agisse du travail de bénévoles dynamiques ou de la participation des comités en tant que groupes, a permis d'améliorer et d'élargir toute une gamme de programmes communautaires et du SCC dans les domaines suivants:

- counseling des détenus alcooliques et toxicomanes
- colloques sur le stress à l'intention des employés
- événements sportifs (rodéos et tournois)
- journées "d'accueil" pour les employés et les familles
- établissement de nouvelles installations résidentielles communautaires
- nouvelles formules d'enseignement au niveau post-secondaire

En outre, les CAC assurent le lien avec la communauté locale, grâce à leurs relations avec les médias, les groupes d'intérêts spéciaux et les politiciens locaux.

Le CAC d'Edmonton continue de servir d'intermédiaire entre un établissement modèle pour les détenus condamnés à perpétuité, un centre communautaire à sécurité moyenne et une vaste collectivité, toujours intéressée par ce qui se passe dans les établissements et sachant se faire entendre.

Le CAC de Winnipeg-Thunder Bay s'occupe plus particulièrement de l'un des plus importants programmes de bénévolat pénitentiaire au Canada, tout en continuant de participer à l'élaboration de lignes de conduite et de programmes concernant les détenus d'ascendance indienne.

Cette année, le CAC de Drumheller a joué le rôle d'observateur de l'extérieur, d'abord dans les négociations entreprises pendant une occupation, puis au moment où les détenus étaient enfermés de nouveau dans leur cellule, s'assurant ainsi que tous bénéficiaient d'un traitement juste. Le CAC a également participé aux négociations de suivi avec le comité de détenus.

Les CAC de Saskatoon et de Prince Albert ont tous deux aidé à régler de façon satisfaisante certains griefs de détenus.

Pour le CAC de Bowden, 1983 a vu le couronnement de beaucoup de temps et d'efforts, avec la démolition des anciennes installations et de la construction de nouvelles. Le CAC de Bowden-Red Deer nous a prouvé à tous, dans la Région des Prairies, que lorsqu'il s'agit d'une bonne cause, la persévérance et le courage des masses (renforcés de beaucoup d'appels à Ottawa!) peuvent vraiment soulever les "montagnes". Il continue de suivre activement les progrès réalisés en matière d'installations et de programmes.

Cette année, certaines questions ont fait l'objet d'une attention toute spéciale. La première concernait le rôle des CAC dans le processus de contrôle de gestion. Les éclaircissements demandés à Ottawa ont entraîné l'établissement d'une directive selon laquelle les CAC intéressés seront dorénavant invités à collaborer aux vérifications de la gestion. La deuxième se rapportait à la double occupation des cellules, méthode qui, justement, a été appliquée dans la Région des Prairies. Les CAC ont dit craindre fortement que cette pratique ne devienne permanente. Tous ceux qui sont rattachés à un établissement où il y a double occupation continueront de suivre la question de très près. La troisième était liée à l'élaboration de lignes de conduite pour la prévention des automutilations et des suicides, ce qui a toujours fait partie des priorités de la Région des Prairies. Nous observons avec intérêt l'avancement d'un projet pilotes à l'établissement d'Edmonton. La quatrième

concernait les modifications qu'on a apportées aux lignes de conduite et aux procédures afin de permettre aux CAC d'avoir accès aux dossiers des détenus et, ainsi, leur permettre de participer à la sélection des cas et à la planification des programmes des centres correctionnels communautaires. Enfin, notre Région est sur le point de voir l'inauguration d'une unité spéciale de détention à Prince Albert (Saskatchewan). Étant donné que des détenus de tous les coins des Prairies (et de la C.-B.) pourront y être transférés, les CAC de la Région, et en particulier celui de Prince Albert, suivront l'élaboration des lignes de conduite et des programmes concernant les USD.

Plusieurs CAC de la Région des Prairies ont eu des entretiens francs et fructueux avec le sous-commissaire, M. Roma Bertrand, qui était accompagné du nouveau commissaire-adjoint à la Sécurité, M. Henri-Paul Vignola. M. Bertrand a exprimé aux CAC sa reconnaissance personnelle pour leur apport au SCC et les a assurés de son appui constant.

Deux réunions régionales des présidents des Comités aviseurs de citoyens de la Région des Prairies ont eu lieu, à Saskatoon, en février, et à Regina, en octobre. Les ordres du jour y étaient très variés, mais démontraient toujours l'intérêt des CAC pour les besoins des employés, des détenus et des administrateurs dans toute la Région. Compte tenu de large éventail d'activités des CAC et les grandes distances qui les séparent, les réunions régionales se sont révélées d'une valeur inestimable. En effet, elles leur ont permis de partager les résultats de leurs expériences profitables et de voir à ce que les activités des CAC de toute la Région des Prairies soient liées d'une certaine façon.

En tant que citoyens bénévoles, notre participation à titre de membres de comités aviseurs de citoyens nous a permis de grandir, de changer et de jouer un rôle plus actif dans notre propre système de justice pénale. Aussi, nous les CAC de la Région des Prairies tenons à exprimer notre reconnaissance très sincère envers tous les employés du SCC qui, serviables et patients, nous ont aidé dans notre cheminement, tout comme, nous l'espérons, nous les avons aidé, à notre façon bien à nous.

Le tout respectueusement soumis,
La présidente régionale,

Melanie Lauth

RECOMMANDATIONS DE LA RÉGION DES PRAIRIES

A) Modification constitutionnelle:

Que le président national soit choisi parmi les membres du Comité national de direction et que la Région dont il vient ait alors le droit d'élire un autre représentant au Comité national de direction.

B) Communications internes a SCC:

Attendu qu'à la réunion des 24 et 25 septembre 1982 du CAC de la Région des Prairies, la résolution suivante a été adoptée:

"Les présidents des CAC de la Région des Prairies sont d'avis qu'une érosion du pouvoir administratif régional afin d'adapter la politique nationale aux besoins particuliers de la Région est cause d'actes et de résultats dans la Région des Prairies qui constituent d'après les CAC une situation d'urgence."

Et attendu qu'à ce sujet, plusieurs points ont été portés à l'attention du SCC, soit:

- les lignes directrices sur l'analyse de postes et sur la dotation
- le reclassement des détenus à des fins de sécurité
- les lignes de conduite sur les absences temporaires
- les lignes de conduite sur le déclassement graduel
- les lignes de conduite sur le réaménagement, y compris celles qui ont trait au plan et à la conception des installations
- les lignes de conduite sur l'isolement protecteur
- les tableaux de service à l'échelle nationale
- les différences régionales pour ce qui est de la possibilité du personnel des services de santé de se réunir tous les mois
- le projet national sur les critères de libération

Et attendu que la Région des Prairies estime que la perception d'un problème est en soi un problème.

Il est donc décidé que cette perception doit être examinée sérieusement au sein du SCC et par le SCC;

- afin de définir le problème de communication qui a donné lieu à une perception erronée, ou
- afin de modifier le processus décisionnel de façon à s'occuper des problèmes réels que posent l'éloignement entre le pouvoir décisionnel et la mise en oeuvre des décisions et le manque d'études de faisabilité valables.

C) Emploi des détenus:

Que les CAC facilitent le dialogue dans leur collectivité sur la question du plein emploi plus rentable des détenus dans les établissements et que ces discussions portent en partie sur les effets que pourra avoir l'emploi des détenus sur les besoins en matière d'emploi de la collectivité.

D) Consultation des CAC:

Que les CAC fassent partie de tous les nouveaux modèles de consultation des SCC qui seront élaborés et qu'ils prennent part en outre à cette élaboration afin que leur participation finale soit efficace.

Citizens'
Advisory Committee to
The Correctional Service
of Canada

Comité aviseur
de citoyens au sein
du Service correctionnel
du Canada

Le 15 février 1984

RAPPORT ANNUEL DE 1983
RÉGION DU PACIFIQUE

Le nombre des Comités aviseurs de citoyens (CAC) dans la Région du Pacifique est le même qu'en 1982, c'est-à-dire 11, mais la représentation a changé. En effet, le CAC, du Centre correctionnel communautaire de la rue Robson a été fusionné à celui du Service de libération conditionnelle de Vancouver, et un autre CAC, celui du Service de libération conditionnelle de Prince-George, a été créé. La majorité des anciens membres du CAC du Centre de la rue Robson ont continué de travailler activement à titre de bénévoles auprès du Centre, et son ancien président, M. Stu Lang, a été invité à devenir membre du CAC du Service de libération conditionnelle de Vancouver.

Tous les CAC de la Région continuent de se rencontrer régulièrement et font parvenir les procès-verbaux de leurs réunions aux autres CAC et au représentant régional. Un grand nombre de membres de certains CAC ont participé aux réunions régulières d'autres CAC de la Région et ont visité d'autres établissements afin de connaître les préoccupations communes et de mieux comprendre les relations entre les établissements et, partant, entre les CAC. La plupart des listes des membres des CAC continuent de changer régulièrement, mais chaque fois, un noyau demeure afin d'assurer la continuité nécessaire.

Les présidents régionaux se sont rencontrés, lorsque cela se révélait nécessaire, afin de se pencher sur des questions d'intérêt régional et national. Après ces réunions, l'exécutif régional, composé d'un président, d'un vice-président et d'un représentant régional, rencontre habituellement le sous-commissaire de la Région, M. Jim Murphy. Les entretiens francs entre M. Murphy et l'exécutif ainsi que les rencontres régulières que le sous-commissaire a avec les maires, pendant lesquelles il s'efforce de les informer, avec la collaboration des directeurs et des membres du personnel des établissements aident les résidents des secteurs où sont situés les établissements carcéraux à se tenir au courant de ce qui se passe au Service correctionnel du

Canada (SCC). L'ordre du jour de ces réunions dirigées par le président régional, est préparé par l'exécutif régional. En 1983, M. Martin Amiabel (du CCC de l'établissement de Ferndale) et M. Phil Drysdale (du CCC de l'établissement Kent) ont occupé respectivement les postes de président et de vice-président. Parmi les points portés à l'ordre du jour, citons: l'importance des restrictions imposées par le gouvernement au SCC, les programmes à l'intention des délinquants sexuels, les programmes d'enseignement universitaire, la double occupation des cellules, les procédures de libération conditionnelle, les procès-verbaux de l'exécutif national et d'autres questions d'intérêt régional et national.

Deux ateliers régionaux ont été offerts, et tous les membres des CAC y ont été invités. Le premier, d'une durée d'une journée, s'intitulait "Projet-pilote de formation à l'intention des CAC", portait, entre autres, sur la structure administrative du SCC, les niveaux de sécurité des établissements, la philosophie et le but des comités aviseurs de citoyens et le processus correctionnel. Des employés de l'établissement de Matsqui, de l'Administration régionale du SCC et le représentant régional du CAC y étaient les animateurs. Tous les participants ont reconnu la valeur de l'atelier et ont demandé dans les "critiques de l'atelier" des séminaires plus poussés.

Pour le deuxième atelier, offert par l'exécutif régional des CAC, des employés de l'Administration régionale du SCC, un représentant de la Commission nationale des libérations conditionnelles, un membre du personnel du Collège de Fraser Valley, des directeurs d'établissements du SCC ainsi que des membres du personnel médical du Centre psychiatrique régional, des CAC et d'un groupe d'intérêts communautaire (le Comité des victimes d'actes de violence) ont été invités. L'atelier, d'une durée d'une journée, consistait en une plénière sur l'étude des CAC de la Région du Pacifique qu'a effectuée le Collège de Fraser Valley, suivi de séances sur les programmes de traitement pour les délinquants sexuels ainsi que sur le surpeuplement dans les prisons et les critères de libération conditionnelle.

Le représentant régional a continué d'assister à certaines rencontres des CAC de la Région; a participé aux réunions du sous-commissaire avec les maires; a fait un exposé lors de la conférence organisée par le service des Programmes pour les détenus de l'Administration régionale du SCC; a pris la parole devant des organismes privés oeuvrant dans le domaine correctionnel, des groupes de détenus, et le CAC d'un établissement provincial pour les détenus de sexe féminin. Il s'est occupé de la distribution des procès-verbaux de l'exécutif national des CAC et des observations formulées par les représentants de la Région et, lorsque la situation l'exigeait, a communiqué personnellement avec chacun des CAC au sujet de certaines questions d'intérêt régional ou national. Enfin, on a établi, au besoin, des sous-comités régionaux chargés d'aider à étudier ces questions.

RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

- 1) QUE L'ON ACCORDE AUX DÉTENUS LE DROIT DE VOTE.
- 2) QUE LE SCC ABANDONNE LA PRATIQUE OU LA POLITIQUE DE L'ALIMENTATION DE FORCE

Les CCC ont remis au représentant régional les résumés d'activités suivants.

CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL (S6)

En 1983, un certain nombre de projets importants ont été entrepris et terminés.

Le Comité aviseurs des citoyens du Centre psychiatrique régional a été invité par Mme Maureen Saylor à voir comment fonctionnait le programme de traitement des délinquants sexuels offert à Fort Steilacoom, État de Washington. Le Comité s'est rendu à Fort Steilacoom vers le 15 mars, et a non seulement rencontré les responsables du programme, mais a également assisté à un certain nombre des ateliers organisés par les groupes de travail des unités. Dix membres du Comité aviseur de citoyens du Centre psychiatrique régional et le responsable de la visite ont participé à l'évaluation du programme actuel pour les délinquants sexuels de Fort Steilacoom. Le CAC continue encore aujourd'hui d'examiner le programme de Fort Steilacoom et envisage de le mettre en oeuvre dans la Région du Pacifique.

Mme Marion McLeod, présidente du Comité aviseur de citoyens, a assisté à une conférence sur les restrictions au Service correctionnel du Canada, qui a eu lieu à Vancouver.

Le Comité aviseur de citoyens a accueilli un certain nombre de membres nouveaux cette dernière année et s'est donné un nouveau directeur exécutif, M. P. LaMothe; M. LaMothe a participé de façon active à la mise au point des mécanismes du Comité.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MINIMALE D'ELBOW LAKE (S2)

Pendant l'année civile, trois réunions officielles ont été tenues, pendant lesquelles les points suivants ont été abordés.

Le Comité aviseur de citoyens de l'établissement d'Elbow Lake a envoyé une lettre au CAC de l'établissement Kent, afin d'indiquer qu'il appuyait toujours l'ajout d'une année-personne au détachement de la Gendarmerie royale du Canada à Agassiz.

Le Comité aviseur de citoyens de l'établissement d'Elbow Lake préfère demeurer une entité distincte et s'oppose à l'idée de former des groupes de CAC ou de créer un seul groupe pour l'ensemble de la Région du Pacifique, comme le proposait dans son étude des CAC le Collège de Fraser Valley. Le CAC de l'établissement d'Elbow Lake n'a d'ailleurs pas été consulté pendant l'étude.

Les membres du CAC continuent de chercher des projets d'emploi dans la collectivité susceptibles de convenir aux détenus de l'établissement d'Elbow Lake, mais aucun n'est sur le point de déboucher. Il a été suggéré que les responsables d'Elbow Lake communique de nouveau avec le chef de la réserve Chehalis, afin de voir s'il n'y aurait pas des possibilités d'emploi sur la réserve.

Le CAC de l'établissement d'Elbow Lake s'oppose énergiquement à la création d'un établissement à sécurité minimale associé géographiquement à l'établissement de Mountain.

Le programme d'aide aux employés ainsi que les employés venus à l'établissement d'Elbow Lake en vertu de ce programme sont totalement appuyés par les membres du CAC.

Le comité de détenus n'a proposé aucun point à l'ordre du jour, ni n'a rencontré le CAC pendant l'année civile.

La proposition du SESG d'une rencontre mixte SESG-CCC n'a pas été bien accueillie par les membres du CAC. Cependant, ce dernier a accepté de discuter des questions relatives au personnel qui ont des répercussions directes sur l'établissement d'Elbow Lake. Ainsi, si la population carcérale devait augmenter, il devrait y avoir aussi augmentation de l'effectif, afin que soient assurées la sécurité à l'établissement et la protection de la communauté.

Le directeur de l'établissement a assisté à une réunion de la de North Lake Errock Property Society, en juillet 1983.

Mme Pretty a assisté à l'inauguration de la roulotte des visites de l'établissement d'Elbow Lake ainsi qu'au déjeuner des Amis de l'établissement d'Elbow Lake, en novembre.

Le représentant régional a assisté à la réunion de septembre du CAC de l'établissement d'Elbow Lake.

SERVICE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DU DISTRICT D'ABBOTSFORD ET CENTRE CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE DE SUMAS

Pour la deuxième année de suite, le CAC du Service de libération conditionnelle d'Abbotsford a concentré ses activités sur l'étude des procédures et des lignes de conduite relatives au traitement des délinquants sexuels au Canada.

Pour effectuer cette recherche, nous avons rencontré des experts de la médecine légale, du secteur correctionnel, du droit criminel et du domaine politique et nous avons minutieusement étudié l'efficacité de notre système actuel.

Cette enquête s'est terminée sur une série de recommandations, que nous avons présentées à nos présidents régionaux et qui ont pour but l'établissement d'un programme de traitement plus efficace et moins coûteux.

VICTORIA (ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MOYENNE DE WILLIAM HEAD (S3), CENTRE CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE DE LA RUE PANDORA ET SERVICE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE VICTORIA)

L'annulation du programme d'études offert par l'Université de Victoria à l'établissement de William Head et ailleurs a accaparé beaucoup du temps et des énergies du Comité. C'est de façon résolue et très engagée que le comité a exprimé son inquiétude face aux répercussions de l'annulation du programme sur l'établissement de William Head. Il a travaillé pendant deux mois, peut-être plus, avec des citoyens de tous les secteurs, divers organismes communautaires et des CCC régionaux et nationaux, afin de faire connaître ses préoccupations et de demander que cette décision soit reconsidérée. Notre comité a eu le plaisir d'apprendre que le programme a été ressuscité.

Le Comité a recommandé un programme de visites familiales à l'établissement de William Head, mais les coupures budgétaires en ont retardé la mise en oeuvre. Le Comité a réitéré la nécessité d'une permanence du personnel des soins infirmiers à l'établissement de William Head, et réaffirmé sa position, selon laquelle la clinique médicale qui sera reconstruite à l'établissement de William Head devrait être située, si possible, de façon qu'elle puisse être utilisée par la collectivité en général. Cette proposition a été rejetée par le SCC. Le Comité a examiné le système de gestion des cas et le nouveau système de classement, ce qui lui a permis de constater qu'une proportion importante de détenus avaient été surclassés pour ce qui est du danger qu'ils représentent. La question du retour de l'établissement de William Head au niveau de sécurité minimal a été soulevée, mais il semble que cela soit impossible.

En règle générale, les réunions mensuelles regroupaient aussi des représentants invités de l'établissement de William Head, du Service de libération conditionnelle et du Centre de la rue Pandora; à l'occasion, les membres du CAC se sont rencontrés seuls ou ont invité des membres du Mouvement des citoyens unis pour la justice, des représentants du Service de libération conditionnelle de la Région du Pacifique et de l'Université de Victoria. Certains membres du CAC, membres de sous-comités, ont participé à d'autres réunions. Ces sous-comités sont chargés de questions comme les relations communautaires, la justice, le Centre de la rue Pandora, les rapports individualisés et l'établissement de William Head. La priorité a été accordée aux relations communautaires et à l'établissement de contacts plus étroits avec les membres du personnel (SESG). Enfin, le Comité a aidé à produire une série de huit émissions sur l'établissement de William Head et le Service de libération conditionnelle, série qui a été présentée par le réseau de télédistribution Rogers de Victoria, en octobre et en novembre 1983.

Cette fois encore, le Comité se doit de signaler l'excellente collaboration et l'aide qu'il a reçues de M. Arlie Bender et des membres de son personnel, à l'établissement de William Head, de M. Murray Gaw et des membres de son personnel au Service de libération conditionnelle, ainsi que du Comité de détenus et du SESG.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MINIMALE DE FERNDALE (S2)

Le CAC de l'établissement de Ferndale s'est réuni tous les mois avec le directeur de l'établissement et le Comité de détenus.

Étant donné la fin du programme de foresterie de l'établissement de Pitt Lake, en août, et l'agrandissement, qui en une seule année a fait passé de 50 à 90 le nombre de détenus, l'accent, à l'établissement de Ferndale, est maintenant mis sur la création et l'amélioration des programmes d'emplois. Les détenus travaillent bénévolement à aider le comité de Noël, à couper et à apporter du bois aux familles nécessiteuses et à nettoyer le terrain du nouveau parc municipal. Un vaste programme de bénévolat a été mis sur pied par le Comité de détenus, qui a présenté au CAC une liste de noms et de curriculum vitae de détenus. Le CAC espère coordonner les capacités et les besoins de la collectivité. Le CAC de l'établissement de Ferndale estime que le recours à des citoyens comme agents d'escorte est essentiel pour assurer une participation optimale des détenus aux programmes communautaires et aux projets d'emploi.

Notre CAC participe à un programme de conférences portant, entre autres, sur la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service national des libérations conditionnelles, les foyers de transition et la GRC, afin de mieux comprendre les besoins, problèmes et possibilités des détenus, pendant leur incarcération et au moment de leur mise en liberté. Les conférenciers sont également invités à parler aux détenus, s'ils le désirent, sur des questions comme le système de justice, la gestion de petites entreprises et l'impôt sur le revenu.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MOYENNE DE MOUNTAIN (S3)

Pendant l'année 1983, le Comité aviseur de citoyens (CAC) de l'établissement de Mountain s'est attaqué à un certain nombre de questions à l'établissement.

Bien que le programme offert par l'Université de Victoria à l'établissement de Mountain ait fonctionné moins de deux ans, le Comité estime qu'il était des plus avantageux pour les détenus, particulièrement parce qu'il semblait avoir des répercussions sur la réinsertion. Cette opinion repose sur l'étude de suivi, effectuée par l'Université de Victoria, des cas des détenus qui ont profité du programme universitaire, et selon laquelle le taux de récidive est de 14 % chez ces détenus, comparativement à 40 % et plus, pour la population carcérale générale. Un télégramme a été envoyé au

Ministre, puis une lettre de rappel, dans lesquels les résultats de l'étude étaient cités et le manque de programmes à l'établissement de Mountain bien soulignés. Ce point a été le premier à être soulevé pendant la rencontre avec le sous-commissaire principal, en avril. Ce dernier nous a assurés que le programme continuerait à l'établissement de Mountain.

Comme un grand nombre des détenus de l'établissement de Mountain sont des délinquants sexuels, bien que l'établissement ne soit pas réservé à ces seuls détenus, notre CAC est très préoccupé par l'absence totale de traitements organisés et de programmes de suivi à leur intention.

Nous avons également soulevé la question du manque de programmes de préparation à la libération, visant à mieux préparer les détenus à s'ajuster à la vie à l'extérieur et à essayer d'empêcher qu'un aussi grand nombre d'entre eux soient réincarcérés. Nous avons envoyé une lettre à l'Administration, et une autre au Commissaire, contenant certaines suggestions de programmes de préparation à la vie active. Nous sommes heureux d'apprendre que certains de ces programmes seront mis en oeuvre à l'établissement de Mountain, et même que l'une de nos membres, Mme Alice Davies, présentera l'un de ces programmes.

Durant l'année, trois de nos membres ont participé à deux programmes d'orientation des CAC, offerts par le Collège du personnel de correction, à Mission. Tous estiment qu'ils ont été très valables.

En septembre, nous avons joint nos efforts à ceux des CAC de l'établissement Kent et de l'établissement d'Elbow Lake, afin d'assurer la permanence à un kiosque au festival du maïs d'Agassiz, où l'on offrait des renseignements sur les trois établissements du secteur.

Durant l'année, le président a assisté à une réunion de la Fraternité des autochtones, à la suite de laquelle quelques-uns de nos membres ont rencontré un comité de ce groupe afin d'écouter certaines de leurs plaintes. La Fraternité des autochtones est particulièrement préoccupée par l'impression que la discrimination qu'elle pense susciter. Plus ou moins à la suite de cette réunion il a été décidé de rencontrer les représentants de tous les groupes de l'établissement, par exemple, les AA, le Groupe des Chrétiens, le rédacteur en chef du journal, etc.

Le groupe de la Fraternité des autochtones, qui a réalisé un totem qui sera érigé devant l'administration, à Genève, du Conseil oecuménique des églises, se plaint de difficultés à obtenir le poteau et les outils nécessaires. Tous les détenus étaient déçus de ce qu'aucun de leurs représentants ne pouvaient participer à la présentation du totem au Conseil, pendant la conférence tenue à l'Université de la Colombie-Britannique.

Comme le nombre des membres de notre CAC avait diminué durant l'année, nous avons entrepris une campagne de recrutement avec l'aide du CAC de l'établissement Kent. Un dîner auquel le CAC de l'établissement de Mountain a invité les membres des CAC de l'établissement Kent et de l'établissement d'Elbow Lake ainsi que douze personnes intéressées du secteur, a été préparé et servi par les détenus et les membres du personnel, à l'établissement de Mountain. Un grand nombre de ces gens ont été invités à rejoindre les rangs du CAC en janvier. Nous espérons augmenter ainsi le nombre de nos membres.

Pendant l'année, le président a participé à un certain nombre de réunions des présidents des divers CAC de la Région, réunions qu'il a trouvées utiles parce qu'on y discutait de problèmes communs et qu'on pouvait y obtenir des renseignements sur d'autres CAC et sur le travail du représentant régional.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MAXIMALE KENT (S6)

Le Comité s'est réuni régulièrement tous les mois et, à plusieurs reprises, a rencontré le Comité de détenus à la levée de la séance. On estime que ces réunions ont un but utile, en ce sens que les détenus y discutent assez en détail des questions qui les préoccupent et que les membres du CAC leur font part de leurs opinions. Bien que tous les membres du CAC rencontrent le Comité de détenus en même temps, chacun s'occupe d'un point précis de l'établissement, par exemple, les services médicaux et alimentaires, la sécurité, le personnel, les unités d'isolement, l'aumônerie, etc.

Le 26 avril, les membres du Comité ont rencontré le Sous-commissaire principal, M. R. Bertrand, et ont discuté d'un certain nombre de sujets, dont la réduction du programme offert par l'Université de Victoria, l'installation de systèmes de surveillance dans le secteur des visites et de la correspondance et la révocation du système des escouades, qui fonctionnait bien dans l'unité "H". Des questions ont également été soulevées au sujet de la double occupation des cellules, surtout parce que cette ligne de conduite touchait l'unité d'isolement protecteur "G". Le Comité a appris que ces lignes de conduite étaient le résultat du programme de restrictions du Gouvernement fédéral.

Une fois encore, il nous nous devons d'exprimer notre reconnaissance aux membres du personnel; non seulement de l'établissement Kent; mais également du CPR et d'autres établissements; qui, de temps en temps; acceptent de participer à nos réunions et de nous mettre au courant de leurs responsabilités et fonctions.

En septembre, le Comité a appris avec plaisir que le directeur de l'établissement, M. Stonoski, avait mis sur pied un système en vertu duquel le président du Comité de détenus était autorisé à accompagner le directeur de l'établissement et le DA à la Sécurité pendant leur inspection mensuelle de l'aire d'isolement et à parler aux détenus. On estime qu'il s'agit là d'une bonne décision, qui devrait réduire le nombre des critiques et des insinuations qui courent parmi la population générale au sujet de l'unité.

En septembre également, des représentants des CAC de l'établissement Kent et de l'établissement de Mountain ont installé un kiosque à la foire locale, où ils ont distribué des documents fournis par l'Administration régionale du Pacifique. La réaction du public a été très bonne et un bon nombre des brochures gratuites ont été distribuées. Cela semble être un effort valable de relations publiques, qui devrait aider à contrer l'attitude négative de certains membres du grand public.

Deux membres du Comité ont passé une fois plusieurs heures dans l'unité "G" (aire d'isolement protecteur) à parler à un certain nombre de détenus, qui avaient manifesté le désir de rencontrer le CAC. Exception faite de la double occupation des cellules, en règle générale, les plaintes portaient sur le manque de programmes. Notre Comité a constaté que, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'administration, peu de programmes sont offerts dans l'unité "G", parce qu'elle est réservée à la détention temporaire. Le fait que dans cette unité, toutes les cellules soient occupées par deux détenus, ne fait qu'augmenter la tension et aggraver la situation.

Un certain nombre d'activités sociales pour les détenus ont eu lieu durant l'année, auxquelles la plupart du temps, un ou deux membres du CAC ont participé.

L'année 1983 a été relativement occupée par moments pour le CAC. On estime que la question de la double occupation des cellules et la réduction du nombre des membres du personnel due au programme de restrictions a eu des répercussions perceptibles sur le comportement des détenus et a augmenté la tension dans l'établissement.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MOYENNE DE MISSION (S4)

Nous avons continué de nous réunir une fois par mois, exception faite de réunions additionnelles de sous-comités et d'une période de repos de deux mois pendant l'été. Comme la plupart de nos membres font partie du comité depuis trois à cinq ans, nous menons actuellement une campagne de recrutement, dans laquelle nous accordons une importance particulière à l'obtention d'une représentation de la collectivité aussi juste que possible. Ainsi, le SCC ayant récemment conclu des négociations avec l'hôpital Memorial de Mission afin qu'il loge les détenus qui ont besoin d'être hospitalisés, nous espérons compter bientôt parmi nos membres un représentant de cet organisme. En même temps, nous élaborons un nouveau programme d'orientation visant à permettre à nos membres de se familiariser avec la philosophie et le fonctionnement de l'établissement.

Cette dernière année, nos efforts ont été principalement concentrés sur la recherche de nouveaux emplois pour les détenus. Par le passé, le nombre des postes était suffisant, mais l'augmentation de la population n'a pas été accompagnée d'une augmentation semblable du nombre des emplois disponibles. En novembre, un programme de formation à l'utilisation des ordinateurs a été mis sur pied, afin que les détenus puissent acquérir les compétences actuellement exploitables dans le cadre de leur préparation à la libération.

De plus, ces derniers mois, nous avons entrepris des discussions préliminaires avec l'industrie privée en vue d'engager les détenus dans la manufacture d'une vaste gamme de produits vendables. Nous espérons arriver à conclure une entente satisfaisante pour les deux parties dans un avenir assez proche.

Enfin, nous sommes très heureux de travailler avec le nouveau directeur de l'établissement de Mission, M. Bob Lusk, qui a contribué à la création du premier CAC du Service de libération conditionnelle de Vancouver et continue de nous appuyer et de nous aider.

ÉTABLISSEMENT À SÉCURITÉ MOYENNE DE MATSQUI (S5)

Cette dernière année marque un point tournant important pour l'établissement de Matsqui. En effet, 1983 marque la fin de la période de reconstruction qui a suivi l'émeute de juin 1981, ainsi que des mesures spéciales de relancement des programmes et de

stabilisation des activités quotidiennes. De toute évidence, cela a été une période inhabituellement difficile à la fois pour les membres du personnel et pour les détenus, et, comme le signalait le CAC avant de cesser ses activités pour les vacances d'été, c'est grâce à M. Dev Dhillon et à ses collaborateurs que le tout s'est si bien terminé, sans accrocs.

Pour l'établissement de Matsqui, une période de nouveaux projets commençait avec l'arrivée de M. Wayne Scissions au poste de directeur. Le CAC a lui aussi connu des changements: un nouveau président et, en septembre, sept nouveaux membres ont été nommés pour combler les vacances. Les membres qui ont quitté le CAC en septembre y travaillaient depuis plusieurs années et avaient toujours été très dévoués.

Depuis septembre, les nouveaux membres se sont surtout familiarisés avec le fonctionnement de l'établissement de Matsqui et du SCC en général ainsi qu'avec les questions dont ils devront s'occuper dans le cadre de leurs responsabilités de défenseurs des intérêts de la collectivité. À cet égard, il convient de signaler que les nouveaux membres se sont organisés de façon que chacun d'eux a maintenant son propre secteur de responsabilités (par exemple la sécurité, les finances, le personnel). À cette fin, ils continuent de rencontrer régulièrement l'administrateur responsable du secteur en question, de signaler pendant les réunions du CAC tout changement ou tout problème rencontré et de s'occuper également des problèmes et des projets du CAC qui y sont liés. Le CAC a constaté que cette méthode permet d'apprendre beaucoup plus facilement le fonctionnement de l'établissement, encourage de bonnes relations et une bonne communication entre le CAC et l'établissement et, dans l'ensemble, permet aux membres de participer activement, efficacement et productivement.

Depuis septembre, nous avons entrepris un certain nombre de projets, dont voici quelques exemples qui illustrent le type de questions auxquelles le CAC prévoit s'attaquer pendant la prochaine année.

1. Mener une étude préliminaire sur la faisabilité et l'acceptabilité de la fabrication, dans le cadre du programme des ateliers industriels, de cigarettes sans marque de commerce par les détenus condamnés à perpétuité à l'établissement de Matsqui.

2. L'évaluation de la possibilité que les détenus de l'établissement de Matsqui s'engagent dans un programme visant à préparer du matériel audio pour les adultes et les enfants ayant des problèmes d'apprentissage.
3. Prendre des mesures afin que soit confirmé l'appui de l'extérieur pour le programme du groupe Wildwood, qui se réunit toutes les semaines à l'établissement de Matsqui, dans le cadre duquel un groupe de détenus organise, supervise et anime des soirées récréatives et sociales pour les jeunes handicapés mentaux.
4. Prendre des dispositions afin que des conférenciers bénévoles présentent des exposés à l'établissement de Matsqui sur des questions qui intéressent les membres du personnel et les détenus.

SERVICE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE VANCOUVER ET CENTRE
CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE DE LA RUE ROBSON.

Le CAC du Service de libération conditionnelle de Vancouver a lancé un vaste programme de sensibilisation pendant la dernière année. Étant donné la présence de plusieurs nouveaux membres, nous avons estimé essentiel de nous familiariser avec le système et avec le Service de libération conditionnelle, afin de pouvoir bien agir à titre d'organe consultatif. La majorité de nos membres ont ainsi passé une journée au bureau de libération conditionnelle, à observer les agents et à rencontrer des libérés conditionnels. Nous avons assisté à un certain nombre d'ateliers et de conférences cette année et communiqué les renseignements recueillis aux autres membres pendant nos réunions mensuelles. Enfin, pour ceux de nos membres qui le désiraient, nous leur avons fourni l'occasion, dans la mesure du possible, de patrouiller la ville de Vancouver, en compagnie d'agents du service de police municipal.

Nous avons eu le plaisir cette année d'accueillir les membres du CAC du Centre de la rue Robson parmi nous. Nous espérons pouvoir les incorporer de façon très active dans les projets de notre CAC.

SECTION D

PROCÈS-VERBAL DE LA 6^e CONFÉRENCE NATIONALE

DES COMITÉS "AVISEURS" DE CITOYENS

TENUE DU 8 AU 10 MARS 1984

THÈME: TRAVAILLONS ENSEMBLE

PRÉSIDENT: Le Révérend William Irwin

LE JEUDI 8 MARS 1984

De 9 h à 10 h 15

MOT D'OUVERTURE

Le Révérend Irwin ouvre la conférence en souhaitant la bienvenue aux délégués et en présentant les membres du Comité national de direction, les personnes-ressources et les invités. Il souligne que le thème de la conférence est "Travaillons ensemble" et que l'ordre du jour a été préparé dans le but d'aider les délégués à se concentrer sur ce thème.

RAPPORTS RÉGIONAUX

Chacun des représentants régionaux présente un résumé des rapports annuels.

De 10 h 30 à 14 h 30 QUATRE ATELIERS

De 15 h à 18 h SÉANCE PLÉNIÈRE

RAPPORT DES MODÉRATEURS DE L'ATELIER

Atelier n° 1 - Établissements à sécurité maximale,
à sécurité renforcée et centres
psychiatriques régionaux (niveau S6
et au-dessus)

Mme C. Bennett-Bourassa présente le rapport suivant sur l'atelier:

Les groupes discutent de deux questions: les détenus qui purgent une longue peine et l'isolement.

Mike Hale, analyste de programmes, déclare aux participants que les détenus purgeant une longue peine constituent un groupe diversifié; certains détenus en sont à leur première infraction et d'autres sont des criminels endurcis. Malgré

PRÉSIDENT

C. Bennett-
Bourassa

cette diversité, le groupe a une forte tendance à la stabilité. C'est souvent la gravité des crimes commis qui pousse le public à demander une surveillance étroite et une punition sévère.

Au sujet de la définition du terme "longue peine", on propose qu'il s'applique aux personnes purgeant une peine minimale de sept ans.

Quant aux solutions de rechange, le groupe étudie l'idée d'une colonie pénale où les détenus vivraient dans un lieu éloigné, avec leurs familles. On propose l'île Queen Charlotte, en Colombie-Britannique. Une autre possibilité serait de créer des unités spéciales dans certains établissements.

Lorsqu'on étudie un programme pour les détenus purgeant une longue peine, il faut prendre en considération le fait que les détenus ne se rendent compte de la réalité de leur peine que trois ou quatre ans après le début de leur incarcération. Il sont d'abord tristes d'avoir perdu leur liberté et ne pensent pas à planifier leur vie carcérale tant que toutes les procédures légales ne sont pas terminées et qu'ils acceptent enfin la réalité de leur situation.

On propose que le SCC étudie la possibilité d'offrir des programmes individualisés ainsi que des séances d'orientation familiale afin de préserver les liens familiaux.

Les Comités "aviseurs" aimeraient être consultés au cours de l'élaboration des plans et des programmes à l'intention des détenus purgeant une longue peine.

Le groupe recommande aussi la mise sur pied d'une formation spécialisée à l'intention des employés afin de les aider à résoudre les problèmes des détenus qui purgent une longue peine.

La deuxième question étudiée par le groupe est l'isolement. C'est une réalité qui ne touche qu'un petit nombre de détenus mais qui est grave et mérite d'être étudiée puisque les détenus touchés passent 23 heures sur 24 dans leurs cellules et nécessitent une certaine forme de programme. On souligne qu'il y a trois genres d'isolement:

de détenus qui attendent d'être transférés dans des établissements à sécurité moindre.

Les participants cherchent aussi à déterminer ce qu'est un établissement à sécurité moyenne et à déterminer une façon plus précise de mesurer la classification.

Atelier III: Accroissement des programmes dans
 les établissements à sécurité
 minimale (niveau S2)

Les objectifs des établissements à sécurité minimale: comment peuvent-ils offrir des services aux autres établissements tout en aidant les détenus à se préparer en vue de leur libération? Quels programmes peuvent être élaborés?

M. Thorne présente le rapport suivant:

Le groupe étudie les problèmes auxquels doivent faire face les établissements à sécurité moyenne:

1. Les établissements servent actuellement deux maîtres. Leurs buts et leurs objectifs ne sont pas clairs, sont parfois divergents et parfois même contradictoires. On attend d'eux qu'ils servent les autres établissements et qu'ils offrent des programmes de réinsertion dans la collectivité.
2. Les programmes sont trop limités. Les activités des établissements sont axées sur le travail et les détenus qui désirent continuer les programmes professionnels préfèrent rester dans les établissements à sécurité moyenne.

Le groupe examine aussi le problème de la grandeur et de l'emplacement des établissements ainsi que l'allégation selon laquelle ils ne font pas assez de planification préalable à la libération bien que ce soit, par définition, une de leur fonction. Un autre problème se pose: les établissements n'utilisent pas assez et pas suffisamment bien les ressources communautaires.

Ces problèmes étant posés, les participants étudient des recommandations à court et à long terme; il semble en effet y avoir deux genres de détenus susceptibles d'être admis dans ces

établissements: ceux qui sont fiables et qui ne présentent pas de danger et ceux qui seront bientôt libérés.

Richard Montmigny, analyste de programmes, traite, devant le groupe, des plans à long terme du SCC pour les établissements à sécurité minimale. Il déclare que le SCC prévoit, à l'avenir, combiner les établissements de niveau sécuritaire S1 et S2 dans un milieu urbain et ce, en commençant par Edmonton, et en poursuivant avec Toronto et la Nouvelle-Écosse. En outre, il prévoit approuver l'ouverture de deux établissements à sécurité minimale à Québec et Westmorland, au Nouveau-Brunswick, ce qui équivaut à une capacité d'accueil de 300 lits.

M. Murphy, Sous-commissaire de la région du Pacifique parle au groupe de la situation actuelle des établissements à sécurité minimale dans sa région et de la possibilité d'en augmenter le nombre au besoin.

M. Lauzon, détenu bénéficiant d'une libération conditionnelle de jour, prend aussi la parole: selon lui, un détenu a besoin de programmes et de l'opportunité d'acquérir des compétences de travail. Il répète que la Commission nationale des libérations conditionnelles pousse le SCC à mettre d'abord des programmes sur pied avant qu'elle même voit d'un oeil plus favorable les possibilités qu'ont les détenus de les utiliser.

M. Benoît, directeur de l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines donne une idée de quelques difficultés que l'on peut rencontrer lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des détenus, par exemple le manque d'agents d'escorte bénévoles, la révocation de la libération conditionnelle et la tension exercée sur les établissements par des forces extérieures à ses administrateurs.

À la suite de ces discussions, le groupe prend les résolutions suivantes:

1. Les décisions relatives aux demandes de fonds pour les programmes communautaires doivent être prises plus rapidement, si possible dans les trente jours suivant la demande afin de mieux répondre aux besoins des détenus et d'accroître la disponibilité des ressources dans la collectivité.

2. L'Administration centrale devrait, aussitôt que possible, définir exactement ce qu'est un établissement à sécurité minimale et présenter un énoncé de politique concernant les buts et objectifs de ces établissements.
3. Le SCC doit ratifier immédiatement le projet de DC sur les agents d'escorte bénévoles.
4. Le SCC doit inclure dans ses plans à court terme l'amélioration des établissements à sécurité minimale déjà en place en fonction des nouveaux établissements et ce, afin d'assurer un nombre suffisant de lits pour répondre aux besoins au cours des dix prochaines années.

Atelier IV - Bureaux des libérations conditionnelles et Centres correctionnels communautaires - la gamme de la surveillance dans les CCC, les CRC, les foyers de transition, etc.

Le révérend Irwin présente le rapport suivant:

Selon Mme Curry, directrice de la maison MacPhail, le Comité "aviseur" de citoyens peut être un moyen de communication entre l'établissement et l'organisme communautaire vers lequel est dirigé le détenu.

M. Davis, directeur du Bureau des libérations conditionnelles d'Edmonton croit que les comités "aviseurs" de citoyens ont un rôle à jouer dans les relations publiques. Les médias sont parfois méfiants à l'égard des employés et les membres des comités "aviseurs" de citoyens ont une meilleure crédibilité quant à l'interprétation des programmes du SCC. Il propose que les Comités recrutent des membres ayant des talents et aptitudes particulières et pouvant répondre efficacement aux besoins déterminés. Les comités peuvent aussi jouer un rôle actif en renseignant le public au sujet du SCC. Lorsque des programmes nouveaux et innovateurs sont introduits, on consulte le comité; et ce dernier aimerait qu'à la suite de ces consultations, on le tienne au courant des résultats.

Selon M. Normand Granger, de la région du Québec, un de leur comité "aviseur" de citoyens, qui est rattaché à l'établissement à sécurité minimale de Sainte-Anne-des-Plaines et au Bureau des

libérations conditionnelles de district de l'Ouest, a fait des démarches auprès des directeurs communautaires des organismes de services sociaux qui engagent des bénévoles. Il leur a demandé de les aider à trouver des emplois aux personnes bénéficiant d'une libération conditionnelle de jour. Ils se servent aussi des comités pour trouver des foyers aux libérés conditionnels.

Un membre d'un comité "aviseur" de citoyens fait aussi allusion au fait que certains membres sont consultés par le comité chargé de déterminer le transfert des détenus d'un établissement à un CCC.

Un libéré conditionnel, participant à l'atelier, propose des façons d'utiliser les comités "aviseurs" de citoyens. Il fait remarquer qu'un détenu a moins besoin du comité dans l'établissement que lorsqu'il est à l'extérieur, pendant la période de transition. Le Comité peut alors l'aider en lui offrant des ressources et en créant des liens qui compensent le rejet auquel ils ont à faire face dans la collectivité; il peut aussi les soutenir au cours de la période d'adaptation. Il croit aussi qu'il est important, pour les libérés conditionnels, de rencontrer des gens "normaux". En effet, leurs amis sont des détenus et lorsqu'ils retournent à l'extérieur, ils ont tendance à aller voir des gens qu'ils connaissent. S'ils rencontrent des membres des comités "aviseurs", ils ont plus de chances de ne pas retourner dans un établissement.

On s'accorde pour dire que les comités "aviseurs" de citoyens sont des groupes autonomes et qu'ils devraient élaborer leurs programmes et leurs objectifs selon leurs propres besoins.

TABLE RONDE

- a) M. M. Provan, Sous-commissaire intérimaire aux Programmes pour les détenus;
- b) M. J. Murphy, Sous-commissaire de la Région du Pacifique;
- c) M. H.P. Vignola, Commissaire adjoint à la sécurité

M. Provan fait des commentaires au sujet du déclassement graduel et du budget destiné aux projets. Il déclare que le processus de déclassement graduel n'a commencé qu'en 1981, et

en mars 1984 beaucoup de progrès ont été faits pour tenter de classifier les détenus à différents niveaux de sécurité. Cependant, le SCC a dû faire face à un accroissement rapide de la population carcérale, ce qui a pu laisser croire que le déclassement graduel ne fonctionnait pas bien.

Concernant les fonds destinés aux projets, le budget est préparé 18 mois avant l'exercice financier et il est parfois difficile de déterminer, d'avance, tous les projets qui nécessiteront des frais. Cependant, en octobre 1983, on a demandé aux régions d'étudier tous les projets et de déterminer lesquels seraient renouvelés au cours du nouvel exercice financier. Les régions ont déterminé que 63 projets seraient repris au cours de la nouvelle année et qu'un certain nombre de nouveaux projets seraient ajoutés.

Concernant les services correctionnels communautaires, les contrats accordés à des organismes communautaires ont connu une augmentation marquée, passant de 73 il y a quatre ans, à 178 en 1984-1985. Le budget a aussi augmenté, passant de 4 millions, à 14 millions en 1984-1985. Il arrive que les fonds soient disponibles, mais que la collectivité ne soit pas prête à appliquer le programme.

M. Thorne reconnaît la réalité du long processus de planification financière mais il ne croit pas que ce long processus devrait empêcher le SCC d'appuyer les projets déterminés. M. Murphy abonde dans le même sens et croit que le SCC devrait pouvoir répondre rapidement aux projets à court terme qui sont valables.

M. Cochrane s'inquiète après avoir lu dans l'un des rapports que les comités "aviseurs" de citoyens devraient recruter des experts. Cette façon de faire irait à l'encontre de l'esprit même du bénévolat. Il se dit aussi préoccupé du manque de possibilités, offertes aux détenus, surtout dans la région de l'Atlantique, et se demande s'il ne faudrait pas plutôt les aider à occuper leurs moments de loisirs. Il parle aussi du détenu incarcéré pour une longue peine qui porte plainte parce qu'il a perdu sa liberté et propose qu'on élabore des programmes pour aider les détenus à faire passer leur ressentiment et leur colère. En d'autres mots, nous ne devrions pas perdre de vue la dimension humaine du problème.

Mme Lauth fait remarquer que le SCC a étendu ses programmes dans la collectivité et a créé des liens avec d'autres groupes communautaires. Elle se demande si le mandat du SCC a été élargi et s'il existe une ligne de conduite à cet effet. M. Provan lui répond qu'il n'y a pas eu de modifications du mandat mais que le SCC a évalué en offrant différents services et en appliquant mieux son mandat.

M. Horton demande si les termes "à sécurité maximale", "à sécurité moyenne" et "à sécurité minimale" ont été officiellement changés pour des niveaux de sécurité numériques et, le cas échéant, il précise que la définition devrait être faite selon ces niveaux. M. Vignola confirme que les termes ont été changés.

La discussion porte ensuite sur l'opinion publique et la façon de la modifier pour que les établissements et les programmes correctionnels soient mieux acceptés. M. Braithwaite répond en disant que le SCC fait ce qu'il peut pour rendre les citoyens conscients de ce qu'on peut attendre d'un système correctionnel mais qu'il ne peut y arriver seul. Il y a actuellement, au pays, un climat de vengeance. C'est une lourde tâche, qui fait partie d'une responsabilité globale que nous devons tous assumer et les comités "aviseurs" de citoyens peuvent jouer un rôle important dans ce domaine puisqu'ils ont une grande crédibilité.

Mme C. Bennett-Bourassa indique qu'elle organisera, en mai, dans la région du Québec, une semaine de publicité; elle invitera les médias à visiter les établissements et demandera à des membres des comités "aviseurs" de citoyens de parler de la vie quotidienne des établissements.

Soeur Turner ajoute que la sensibilisation du public fait partie du rôle fonctionnel des comités. Elle donne l'exemple d'un fait survenu au CCC de Sand River, où quelques évasions ont eu lieu. Grâce aux efforts des membres du comité "aviseur" de citoyens, il y a eu une assemblée municipale, les médias et les syndicats ont été prévenus et les membres ont travaillé de concert avec le SCC pour présenter une image franche de la situation. Par la suite, les médias ont exprimé beaucoup de respect et d'appréciation envers les efforts du Comité et leurs relations sont devenues très positives.

M. Robinson déclare qu'il s'est rendu au journal, un jour, pour faire corriger une erreur parue dans un reportage et que la réimpression était plus grande que l'original.

Il déclare ensuite que le mandat du SCC devrait être précisé, le SCC étant maintenant responsable de l'administration de toute la peine, tant à l'établissement que dans la collectivité.

Il se demande si le SCC doit jouer le rôle de défenseur du détenu. Il ajoute qu'il est fréquent que la police arrête un détenu aussitôt qu'il est libéré sous condition et ce, relativement à des accusations en suspens. Il serait bon que ces accusations soient réglées avant la libération. On croit qu'il s'agit là de la responsabilité du détenu et que, dans la plupart des cas, il devrait être au courant de la situation.

Soeur Turner parle d'une proposition, dans l'un des rapports, qui traite du recrutement d'"experts" pour les comités "aviseurs" de citoyens. Elle tient à exprimer sa réaction violente à la proposition. Les comités "aviseurs" de citoyens de la région de l'Atlantique s'y opposent parce que pour eux, les citoyens ordinaires enrichissent les comités. M. Raymond appuie l'intervention de Soeur Turner.

À la fin, M. Braithwaite souligne que le mandat du SCC est de voir à ce que la peine imposée par le tribunal soit bien appliquée, mais qu'il a aussi la responsabilité d'offrir des possibilités aux détenus et de les aider à retourner dans la collectivité en tant que citoyens productifs et respectueux des lois.

Mme Bennett-Bourassa remercie les participants à la table ronde pour leurs réponses et les délégués pour leur participation.

VENDREDI LE 9 MARS 1984

De 9 h à 9 h 30

L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION

M. Thorne présente l'avant-projet de constitution et donne quelques renseignements de base sur la façon dont il a été élaboré. Il propose aussi que le terme "La conférence nationale annuelle" soit utilisé tout au long du texte et ce, dans un but d'uniformité. Il propose ensuite que le projet de constitution soit adopté tel que modifié. Soeur Turner le seconde.

Après une brève discussion, M. Horton propose, secondé par M. Robinson, que le projet de constitution soit remis au lendemain pour être discuté plus à fond et pour être approuvé.

De 9 h 30 à 10 h 45

TRAVAILLER DE CONCERT AVEC DES GROUPES APPARENTÉS

a) Aumônerie: Abbé Murray Tardiff, directeur

L'Abbé Tardiff présente d'abord une brève description des services d'aumônerie:

- 1) Le SCC investit environ 3 millions de dollars pour fournir, de concert avec les Églises canadiennes, des services pastoraux de qualité dans tous les établissements de niveau sécuritaire S2, et de niveau supérieur et ce, par l'entremise de son Comité consultatif: "Le Comité interconfessionnel de l'aumônerie au SCC".
- 2) Dans tous les établissements il y a un aumônier catholique et un aumônier protestant, engagés à temps partiel ou à plein temps selon la population carcérale. Le mandat de ces aumôniers est de coordonner et de promouvoir toutes les activités spirituelles et religieuses.
- 3) Dans chaque région, un aumônier régional s'occupe de coordination, de consultation et d'animation.

PRÉSIDENT

B. Thorne

REMIS

PRÉSIDENT

J. Raymond

- 4) Au niveau national, un directeur et un directeur associé de la Formation des aumôniers agissent comme soutiens administratifs et comme guides.

Il fait ensuite remarquer que les comités "aviseurs" de citoyens et les aumôniers ont des préoccupations communes mais qu'il y a peu de communication entre les deux groupes. Il se demande s'il s'agit là d'un manque de communication, d'un manque d'intérêt ou d'un problème de priorité.

Selon lui, étant donné que les comités et l'aumônerie ont beaucoup de points communs, il devrait s'établir des relations de travail entre les deux. Il propose d'encourager les aumôniers à aller trouver les membres des comités "aviseurs" dans leurs établissements afin de les connaître et de les inviter aux programmes de pastorale. Il encourage aussi les membres des comités à aller trouver les aumôniers, à connaître la lutte qu'ils mènent pour franchir le fossé entre le détenu et la collectivité et à les appuyer dans leur ministère, qui est à la fois difficile et source de tension.

Les délégués reçoivent un exemplaire du "Protocole d'entente entre le Comité Interconfessionnel de l'aumônerie et le Service correctionnel du Canada."

- b) Comité consultatif de l'emploi des détenus:
M. Lionel Dessureaux

M. Dessureaux, membre du Comité, présente une brève description de son rôle et des activités du Comité. Le mandat du Comité découle de l'article 27(1) de la Loi sur les pénitenciers. La Loi prévoit un Comité consultatif de l'activité industrielle des pénitenciers devant être nommé par le Ministre et ayant pour fonction de conseiller le Commissaire du Service correctionnel sur les questions relatives aux ateliers industriels dans les établissements correctionnels. Ce comité est composé de représentants des domaines de l'industrie, du travail, du gouvernement et du public. Le titre du Comité a par la suite été modifié pour devenir le Comité consultatif de l'emploi des détenus (CCED) et son mandat a été étendu afin d'englober tout le programme d'emploi, qui comprend l'éducation et la formation.

Récemment, comme les intérêts et les objectifs étaient de plus en plus convergents, le CCED a accordé priorité à l'établissement et au maintien d'une communication efficace avec les comités "aviseurs" de citoyens par l'intermédiaire du Comité national de direction. En octobre 1983, le CCED et le Comité national de direction des CAC ont convenu d'échanger régulièrement les procès-verbaux de leurs réunions afin que les deux groupes puissent collaborer de façon plus efficace au règlement des questions d'intérêt commun. M. Lionel Dussereaux a été nommé "agent de liaison avec les CAC" au nom du CCED. Par la suite, à l'occasion de sa réunion de décembre 1983, le CCED a souhaité la bienvenue aux membres du CAC de la région du Québec et on a profité de l'occasion pour planifier plus avant un dialogue sur la motivation des détenus et des membres du personnel. Les représentants des CAC ont donc, en février 1984, fourni des données importantes à un sous-comité du CCED chargé d'élaborer une série de recommandations sur la motivation du personnel de correction.

Le CCED compte sur une collaboration future du même genre portant sur toute une gamme de questions et reconnaît le rôle important et unique joué par les CAC qui assument la liaison entre le Service et la collectivité.

Les notes de l'exposé sur le CCED sont distribuées aux délégués.

c) Comité consultatif des autochtones:
M. Al Mason, chef des Programmes pour les détenus autochtones

M. Mason donne une brève description du rôle du Comité consultatif des autochtones. Ce comité agit à titre de conseiller auprès du SCC en ce qui concerne la ligne de conduite générale, les programmes et les questions opérationnelles liés aux infracteurs autochtones. Ce comité est composé de six représentants d'organismes d'aide aux autochtones, de cinq administrateurs régionaux des Programmes pour les détenus et de trois représentants de l'AC.

Des plans sont aussi en cours pour ce qui est de la création d'un Conseil des aînés au niveau local ou régional qui pourrait conseiller le SCC sur la spiritualité des autochtones. Voici quelques-unes des préoccupations du Comité: les besoins des infracteurs autochtones; les possibilités de prestation de services; le recrutement et la formation de personnel autochtone au SCC; l'affectation des ressources; la participation de la collectivité - bénévoles autochtones, ressources urbaines-rurales; soins psychiatriques - valeur des tests psychologiques; établissements distincts; surveillance des libérés conditionnels; camps en pleine nature, etc.

Il signale que la différence entre le Comité consultatif des autochtones et le CAC est que le Comité participe directement au règlement des questions opérationnelles comme la participation d'agents de liaison autochtones.

Dans les régions où il y a un nombre important d'infracteurs autochtones, M. Mason suggère que les CAC recrutent des citoyens autochtones. Il les exhorte à établir des contacts avec les organismes, d'aide aux autochtones, en particulier la Société des Métis et des Indiens alliés de la Colombie-Britannique; les Native Counselling Services of Alberta; l'Organisation du clan autochtone du Manitoba. Dans les autres régions, l'administrateur régional des Programmes pour les détenus peut communiquer le nom de représentants autochtones.

- d) Comité consultatif de la Société canadienne pour la prévention du crime:
Mad. Melanie Lauth

Mad. Lauth, membre du Comité, donne un résumé de son rôle. Le Comité est partie intégrante de la Société canadienne pour la prévention du crime qui est un organisme national regroupant des bénévoles intéressés aux questions de justice, préoccupés par l'avenir de la justice au pays, et qui tentent de trouver des solutions de rechange au système de justice actuel. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil de la Société. Le comité est composé d'un

représentant de la Colombie-Britannique, d'un représentant de l'Atlantique; de deux représentants des Prairies; de deux représentants de l'Ontario; de deux représentants du Québec et d'un président. M. Braithwaite y représente le SCC.

Le Comité a pour mandat général d'agir à titre d'organisme consultatif pour le Commissaire en ce qui concerne tous les aspects des lignes de conduite, programmes et de la planification à venir du SCC. À titre de citoyens, ils sont aussi libres d'exprimer leurs propres opinions.

Le Comité fonctionne de deux manières:

- 1) Il promouvoit ses propres intérêts.
- 2) Il reçoit aussi des demandes du Commissaire.

Les sujets abordés touchent tous les programmes existants comme la construction d'établissements pénitentiaires, la démolition d'établissements pénitentiaires, la rentabilité, le moral du personnel, le rôle des études, le traitement des infracteurs violents, le fonctionnement d'une USD, etc.

Certains des problèmes dont le Comité a discuté traitaient de la consultation et de la question générale de la "cooptation". La situation s'applique également aux CAC. Les membres du Comité soulève constamment la question de leur autonomie et de leur indépendance.

Le Comité a aussi discuté de la question d'un consensus fabriqué. Comme la plupart des renseignements proviennent du SCC, on est tenté d'établir un consensus sans tenir compte des autres sources de renseignements, même si le SCC s'est montré très coopératif à cet égard.

Un autre secteur que le Comité trouve très important est la façon privilégiée dont les membres peuvent fonctionner. Ils ont accès à des renseignements et n'ont pas à prendre de décisions; ils ne

sont pas responsables directement de la vie des gens dans une situation de prise d'otage par exemple. Ils ont le privilège de critiquer sans être tenus responsables de ce qui arrive. Ce privilège est très important. Il permet aux membres, à titre de conseillers, d'avoir une vue générale, de regarder l'avenir et d'établir les relations entre les préoccupations du système de justice et celles du système correctionnel. À cet égard, Mad. Lutt conseille au Commissaire de reconnaître l'importance d'un milieu semi-protégé pour les citoyens du pays qui permette la critique, aux dépens du SCC, des lignes de conduite, des plans et des programmes du SCC. Les CAC sont dans la même position car ils peuvent apporter une vue plus générale au SCC sans se sentir embarrassés de faire des suggestions idéales qui peuvent ne pas sembler très pragmatiques. Le SCC appuie beaucoup un tel "idéalisme".

Pour terminer, signalons que le Comité a toujours réussi à réserver du temps aux citoyens sans qu'aucun membre du personnel du SCC ne soit présent. C'est ce qui a permis au Comité de garder sa vitalité et à ses membres de se sentir vraiment indépendants.

Mad. Lutt conclut sa présentation en invitant les membres du CAC à se joindre à la Société canadienne pour la prévention du crime si cela les intéresse.

Une brève discussion suit les présentations des membres du Comité.

De 13 h à 14 h30 - ATELIERS MIXTES

Les délégués se rencontrent dans trois ateliers afin d'étudier les solutions régionales.

14 H 30 À 17 H - DIALOGUE AVEC LE COMMISSAIRE

PRÉSIDENT

Rév. W. Irwin

Le Commissaire, accompagné de M. J. Cadieux, sous-commissaire à la politique, à la planification et à l'administration, et de M. R. McCulloch, directeur des besoins en locaux et de la construction, ont fait les présentations suivantes:

a) Plans du SCC pour 1984-1985

Le Commissaire soumet les plans du SCC pour 1984-1985 en déclarant que le SCC dispose d'un système de planification élaboré. D'abord, le Comité de la planification stratégique tente d'anticiper les changements sociaux qui sont susceptibles d'influer sur le SCC. Les conclusions de leurs recherches sont ensuite transmises à la Direction de la planification qui soumet au Comité directeur un document intitulé: "Direction générale du SCC". L'étape suivante consiste à donner une orientation concrète aux directions de l'AC et aux Régions concernant les plans que le SCC devra faire au cours de l'année qui vient. Cette orientation se trouve dans le document intitulé "Résultats prévus pour 1984-1985" dont un résumé apparaît dans l'édition du 15 janvier 1984 d'"Entre nous", que chaque délégué a reçue. Tous peuvent y lire les projets du SCC. En outre, on peut être sûr que, si une activité n'est pas mentionnée dans les "Résultats prévus", elle ne se produira pas en 1984-1985 au sein du SCC.

M. Yeomans fait alors remarquer qu'il importe de diminuer le plus possible le stress chez les employés du SCC. Une enquête récente a révélé un fait plutôt surprenant, soit que les rumeurs constituent la source la plus importante de stress pour les employés. Une façon de régler ce problème est de renseigner les employés. Voilà pourquoi de nombreuses initiatives sont prises en ce sens.

En outre, l'accent est mis sur le recrutement et sur la planification de la main-d'oeuvre. Depuis octobre 1973, une seule recrue n'était pas diplômée d'une université ou d'un collège communautaire. Une fois recrutés, ces nouveaux employés

doivent passer par une des meilleurs, sinon le meilleur, programme du monde pour la formation des recrues agents correctionnels. En outre, De nombreux programmes de formation ont été mis sur pied pour les employés. Les politiques en matière de planification de la main-d'oeuvre offriront en outre aux employés des chances meilleures et plus réalistes de retourner étudier ou d'obtenir une mutation dans un poste répondant mieux à leurs talents et leur ouvrant plus de possibilités d'avancement.

De nombreux employés sont préoccupés par la retraite anticipée. Une présentation au Conseil du Trésor sera soumise pour demander l'approbation de dispositions concernant la retraite anticipée et d'une catégorie distincte pour le groupe des agents de correction.

M. Laurent Isabelle, le nouveau directeur de l'Éducation et de la formation, compte améliorer le système d'enseignement pour les détenus afin que tous en soient fiers.

M. Gerry Hooper, le directeur général de l'Éducation, de la formation et de l'emploi des détenus, accorde une attention spéciale aux industries du CORCAN et il reçoit le plein appui du ministère des Approvisionnement et Services.

b) Le stress et les programmes axés sur les employés

Le sous-commissaire, M. John Cadieux, explicite les observations du Commissaire. Les employés sont mieux instruits et ont de plus grandes attentes au travail que par le passé.

Ils ont en outre des systèmes de valeurs différents. Ils doivent faire face à des exigences plus grandes. Les détenus sont plus difficiles à contrôler. Le SCC fait l'objet d'une grande attention du public et il doit être responsable de ses actes.

Les représentants des employés (le SESG et l'AFPC) sont de plus en plus préoccupés par la santé et la sécurité de leurs membres. Les taux d'absence, d'accidents et de griefs

au sein du SCC sont révélateurs d'un niveau de stress élevé chez les employés.

Les facteurs de stress seront réduits au minimum, mais ils ne peuvent être éliminés complètement. Certaines personnes surmontent le stress plus facilement que d'autres et l'on enseignera aux employés des méthodes pour faire face aux situations de stress.

En conséquence, les programmes destinés aux employés ont été élaborés pour améliorer les points suivants: la santé physique et mentale, la sécurité au travail, les facteurs de travail et la réalisation des objectifs personnels.

La haute direction doit élaborer une stratégie en matière de ressources humaines pour combler en partie les besoins globaux du Service, stratégie qu'elle doit diffuser, favoriser et incorporer à ses activités. Les gestionnaires de l'état-major et les autres gestionnaires doivent être tenus au courant des mesures prises pour atteindre la solution idéale. Les employés opérationnels devraient être plus efficaces, avoir une plus grande satisfaction au travail et atteindre plus facilement leurs objectifs de carrière.

c) Prévisions de la population carcérale et planification à long terme des installations

M. McCulloch présente un rapport provisoire sur les plans à court et à long termes concernant les installations.

Le plan à long terme des installations fait suite aux prévisions de la population carcérale sur dix ans, prévisions selon lesquelles il faudrait, d'ici 1988, quelque 2 900 lits supplémentaires et, d'ici 1993, 4 500 lits de plus qu'à l'heure actuelle. En plus de combler à temps les besoins de la population, le plan vise à incarcérer les détenus dans la région où ils ont été condamnés, à faciliter le déclassement graduel et à faire preuve de souplesse pour s'adapter aux changements de capacité et de classification de sécurité. Le plan est mis à jour chaque année pour incorporer les

nouvelles prévisions concernant la population carcérale et les changements apportés aux politiques et aux opérations.

À cause du temps nécessaire pour accroître la capacité permanente et du très fort accroissement de la population carcérale survenu récemment, il a fallu établir un plan à court terme pour loger les détenus en attendant que des locaux permanents soient construits. Le plan prévoit des locaux temporaires dans des roulottes pour une personne et des habitations modulaires, la remise en activité (après rénovation) de cellules fermées ou endommagées, enfin, la double occupation des cellules. Après avoir atteint un sommet de 448 cellules à deux occupants en août 1983, le SCC a pris des mesures temporaires pour tenter de limiter le manque de capacité permanente à environ 600 cellules simples et à 300 cellules doubles. Si les prévisions sont exactes et si les cellules permanentes sont construites selon les prévisions, la double occupation des cellules devrait être virtuellement éliminée d'ici 12 à 15 mois.

Vient ensuite une période de questions:

- 1) M. Horton pose trois questions:
 - a) L'étude sur le stress a-t-elle été comparée à d'autres études?
 - b) Quel est la situation à l'établissement de Saint-Jean de Terre-Neuve et quel est le degré de participation des citoyens à la planification?
 - c) Où en sont rendus les installations améliorées pour les services psychiatriques à l'établissement de Dorchester; la DC sur les coopératives de détenus a-t-elle été publiée?

Voici les réponses données par le Commissaire à chacune de ces questions:

- a) Il n'y a pas eu de comparaison précise avec d'autres études.
- b) À l'heure actuelle, il y a dans l'appareil carcéral 155 détenus qui ont mentionné que leur dernière adresse se

trouvait à Terre-Neuve. Vingt d'entre eux sont incarcérés dans le Pénitencier de Sa Majesté, les autres, dans divers établissements. Le SCC avait prévu d'ouvrir un établissement à sécurité minimale d'une capacité d'environ 37 détenus et il avait promis au président du CAC de Saint-Jean de le consulter au sujet de l'emplacement et du programme. En attendant, dans la banlieue de cette ville, on a découvert un immeuble de la GRC qui était libre et qui se prêtait bien aux besoins du SCC. Ce dernier a dû agir avec rapidité et demander aux fonctionnaires municipaux un changement de zonage. On a reconnu que le CAC aurait dû être consulté, mais le temps manquait et le sous-commissaire de la Région de l'Atlantique s'est excusé auprès du président et lui a expliqué ses raisons. La demande de changement de zonage a été rejetée et aucun progrès n'a été réalisé jusqu'ici. Le Commissaire signale que certains membres du CAC aimeraient qu'un établissement important soit construit à Terre-Neuve. Il estime que cette mesure n'est pas justifiée compte tenu du nombre de détenus de cette province au sein du SCC.

- c) Le SCC prévoit ouvrir une rangée spéciale dans l'établissement de Dorchester pour fournir des soins psychiatriques. Le SCC a réservé des places au Pénitencier de Kingston pour des détenus de la Région de l'Atlantique, mais aucun n'y a jamais été envoyé.

Pour ce qui est de la publication de la DC sur les coopératives de détenus, cette question sera étudiée.

- 2) M^{me} Blanchet déclare que le Centre de développement correctionnel sera fermé et elle demande s'il peut servir à loger des détenus condamnés à de longues peines.

Le Commissaire est d'avis que ces détenus ne forment pas un groupe homogène et qu'il est préférable de traiter leur cas individuellement. Pour le moment, il ne voit pas d'avantage à leur consacrer un établissement spécial.

- 3) M. Kaminski fait remarquer que la sécurité a été accrue à l'établissement de Stony Mountain, ainsi, une tour a été érigée dans la cour d'exercice et les autres mesures de sécurité ont été renforcées. Il se demande si le niveau de sécurité de l'établissement a été haussé.

Le Commissaire précise qu'il n'y a pas eu de modification du niveau de sécurité de l'établissement et il propose à M. Kaminski de discuter de cette question avec le directeur de l'établissement.

- 4) M^{me} Lutt mentionne la possibilité de construire deux établissements en Alberta et elle se demande s'il y a un lien entre les nouvelles installations et le lieu de condamnation. Y a-t-il de bonnes prévisions sur l'importance de la population nomade qui arrive en Alberta et qui en part?

Le Commissaire déclare que le SCC est conscient de ce fait et que, pour le moment, aucun changement important ne s'est produit.

- 5) M. Raymond veut savoir quand les plans des installations seront rendus publics. Le Commissaire répond qu'ils seront rendus publics lorsqu'ils auront été approuvés par le Conseil du Trésor.

- 6) M. Thorne demande si le chiffre de 480 détenus pour un établissement est considéré comme la taille optimale.

Le Commissaire affirme que oui.

- 7) M^{me} Lutt demande qui est chargé de l'aspect communautaire de la planification des installations.

Le Commissaire répond qu'il s'agit du sous-commissaire aux Programmes pour les détenus. Il y a de bons critères pour mesurer les besoins en main-d'oeuvre des bureaux de libération conditionnelle.

- 8) M^{me} Bennett-Bourassa demande si le SCC organisera des activités pour les détenus en ségrégation afin de réduire le nombre de suicides parmi eux et de préserver leur santé mentale.

Le Commissaire répond que la Direction des programmes pour les détenus examine très sérieusement toute la question de la ségrégation.

- 9) M^{me} McLeod veut savoir si le Commissaire envisage l'établissement d'un budget pour chaque CAC.

Le Commissaire répond que les CAC doivent avoir un budget et qu'ils en auront un.

- 10) M. Robinson demande si le SCC fait quelque chose pour empêcher le matériel pornographique de parvenir aux détenus.

Le Commissaire répond que le SCC accepte tout ce qui est posté légalement et qui ne constitue pas un risque pour la sécurité. Le SCC ne peut censurer ce courrier.

- 11) M^{me} Kenny est préoccupée par la décision d'annuler la construction d'une clôture entre les terrains de l'établissement de Bath et le village du même nom. Cette clôture aurait empêché les enfants du voisinage de se rendre sur les terrains du pénitencier. Elle ajoute qu'une lettre à ce sujet a été envoyée au directeur de l'établissement de Millhaven et au sous-commissaire de la Région de l'Ontario.

Le Commissaire déclare que la question sera étudiée.

- 12) M. Etmanski demande quelles ont été les conclusions des enquêtes de l'Inspecteur général sur les meurtres survenus dans les établissements de Millhaven, de Collins Bay et de Frontenac.

Le Commissaire répond que le rapport de l'enquête de l'Inspecteur général sur l'incident de Millhaven recommande plus de formation et de surveillance pour les employés. M. Vantour vient tout juste de commencer une étude spéciale sur la violence dans les établissements de l'Ontario, son rapport devrait être terminé le 13 avril 1984.

- 13) M. Thorne fait remarquer que le projet de plan des installations fixe comme objectif, d'ici dix ans, de loger 16% des détenus dans

des établissements à sécurité minimale. Il estime que ce plafond est bas. Y a-t-il moyen de relever ce pourcentage?

Le Commissaire répond que, même s'il a été mentionné, le chiffre de 16% n'est pas obligatoire. Le SCC attend avec impatience le jour où le fichier informatisé permettra d'identifier avec plus de précision le nombre de détenus se trouvant dans chaque niveau de sécurité et Région, de savoir si le SCC a besoin de places d'un niveau de sécurité inférieur. Il sera alors plus facile de diminuer le niveau plutôt que de l'accroître.

- 14) M. Collett affirme qu'une des difficultés auxquelles a à faire face le conseiller en matière d'emploi à Toronto est le manque de renseignements écrits sur les compétences et les expériences professionnelles des libérés conditionnels. Il demande si ces renseignements peuvent être fournis.

Le Commissaire affirme qu'ils doivent l'être et qu'ils le seront.

- 15) M. Robinson fait remarquer que l'on prévoit une forte augmentation du nombre d'employés d'ici dix ans. Ces prévisions sont-elles fondées sur les catégories actuelles de sécurité ou sur de nouvelles mesures de sécurité comme le système de détection électronique?

Le Commissaire répond que les prévisions tiennent compte du système de détection électronique. À l'heure actuelle, le rapport entre les employés et les détenus est 0,6 à 1. Si le nombre des détenus s'accroît conformément aux prévisions, soit de 4 500, alors il y aurait 2700 employés de plus.

- 16) M^{me} Lauth veut protester contre le fait que le plan à long terme des installations ne fait pas mention des détenues.

Le Commissaire déclare que les détenues ne sont pas mentionnées parce qu'elles sont trop peu nombreuses pour permettre de faire des projections et que d'ailleurs il n'y a rien à signaler de nouveau à leur sujet.

- 17) M. Cennon renvoie à la déclaration du mois de mai comme "Mois de la sensibilisation au stress" et il encourage les CAC à communiquer avec leurs stations de radio et de télévision locales pour annoncer l'événement.

Le Commissaire signale que le SCC fait sa part. La Région du Pacifique a été la plus active dans ce domaine et elle met au défi les autres Régions de tenir, à la prochaine conférence des administrateurs qui se tiendra en mai, un concours interrégional sur la forme physique.

- 18) M. Horton soulève la question du bilinguisme. Il déclare que, dans sa Région, le pourcentage de la population francophone est relativement élevé, soit de 35 à 40%. Par ailleurs, de nombreux employés ne parlent que l'anglais et ils sont inquiets, non seulement de l'avenir de l'établissement de Dorchester, mais aussi de leurs possibilités d'emploi et d'avancement à l'établissement de Renous.

Le Commissaire fait remarquer que cette question porte sur deux points: le premier est la proportion d'un groupe linguistique dans une région donnée, l'autre est l'obligation pour le gouvernement d'assurer des services dans les deux langues officielles. Au Nouveau-Brunswick, le SCC est tenu de fournir ses services dans les deux langues officielles. Pour ce qui est du pourcentage d'employés qui doivent être bilingues pour assurer les services, il n'en est pas sûr. Toutefois, pour mieux se préparer, le SCC commencera à recruter les employés de l'établissement de Renous un an avant la date prévue pour identifier les employés qui ont besoin d'une formation linguistique. Le SCC est disposé à dispenser la formation nécessaire aux anciens et aux nouveaux employés.

À la fin de la séance, M^{me} Bennett-Bourassa remercie, au nom des délégués, le Commissaire pour ses réponses franches et pour sa présence qui constitue une preuve de son soutien au mouvement des CAC.

LE SAMEDI 10 MARS 1984

PRÉSIDENT: Père W. Irwin

De 9 h à 12 h30

MESURE

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE
CONFÉRENCE TENUE DU 17 AU 19 MARS 1983

Proposé par: Soeur Turner

Appuyé par: M. Thorne. Adopté à
l'unanimité. Le procès-verbal
de la dernière conférence tenue
du 17 au 19 mars 1983 est
approuvé.

ADOPTÉ

M. Horton se demande si le point sur
"l'Ensemble de règles minima pour le
traitement des détenus" des Nations Unies a
été étudié par le Comité de direction. Le
président précise que ce point a été signalé
au Commissaire qui a déclaré que le SCC
respecte les normes de la "Commission
on Accreditation" qui sont plus sévères que
les normes des Nations Unies.

II. EXAMEN DES RÉOLUTIONS RÉGIONALES ET DES
NOUVELLES RÉOLUTIONS

Les résolutions régionales font l'objet d'un
examen. De nouvelles résolutions sont
ajoutées et d'autres sont supprimées. Voir
l'annexe A pour ce qui est des mesures prises
à l'égard de ces résolutions.

III. ÉBAUCHE DE LA CONSTITUTION

L'ébauche finale de la Constitution datée de
décembre 1983 est présentée aux délégués aux
fins de discussion et d'approbation. (Voir
l'annexe B)

La région des Prairies soumet la modification
suivante:

"Que le président national soit choisi
parmi les membres du Comité national de
direction et que la Région dont il vient
ait alors le droit d'élire un autre
représentant au Comité national de
direction."

MESURE

Proposé par: M. Horton
Appuyé par: M. MacKay, que la modification susmentionnée soit incorporée à l'ébauche de la Constitution.

ADOPTÉ

Proposé par: Soeur Turner
Appuyé par: M. MacKay, que l'ébauche de la Constitution de décembre 1983 soit adoptée.

ADOPTÉ

Proposé par: M^{me} Lautt
Appuyé par: M. Snow, que la modification suivante soit apportée à l'article 9:

"Qu'aucun membre du Comité national ne soit nommé pour un mandat de plus de deux années consécutives."

REJETÉ

La motion est rejetée par un vote de 16 contre 10. (Toute modification à la Constitution doit être appuyée par les 2/3 des votants)

Proposé par: M^{me} Lautt
Appuyé par: M. Robinson que la modification suivante soit apportée au paragraphe 9.6:

"Afin d'assurer la continuité, advenant que tous les membres élus au Comité de direction une année donnée le soient pour la première fois, l'ancien président agira à titre de membre non votant du Comité national de direction pour un mandat additionnel."

REJETÉ

La motion est rejetée par un vote de 14 contre 11.

IV. LIGNES DIRECTRICES SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION DES CAC

Soeur Turner suggère que toutes les élections locales et régionales de présidents des CAC soient effectuées après la Conférence nationale à l'occasion de la première réunion de chacun des comités.

V. RAPPORT RELATIF AU SONDAGE SUR L'ADHÉSION DES MEMBRES

M. Thorne présente le rapport relatif au sondage sur l'adhésion des membres et indique que 66 postes sont à doter. Il exhorte les délégués à chercher de nouveaux membres dans leur communauté locale pour combler ces postes. (voir annexe C pour le rapport)

VI. RAPPORT RELATIF AU SONDAGE SUR LES BESOINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION

M. Raymond présente le rapport relatif au sondage sur les besoins en matière d'orientation qui a été préparé par Yvan Thibault de la Direction de la formation et du perfectionnement du personnel. (voir annexe D)

Les résultats de l'enquête démontrent que toutes les données de l'enquête ont été jugées importantes ou très importantes par les participants. Il y a été proposé qu'un cours d'orientation soit élaboré à l'aide du manuel ayant pour titre: "The Correctional Service of Canada: What you should know" rédigé par M. Darryll Plecas. La stratégie de mise en oeuvre sera confiée aux Régions.

Le rapport est accepté avec les commentaires suivants:

1. M. Horton souligne que ce ne sont pas tous les participants de la Région de l'Atlantique qui préfèrent recevoir la formation et les renseignements à l'établissement-même, tel qu'il est précisé dans le rapport. M. Thibault est d'accord avec lui et déclare qu'il s'agit de la majorité des participants.
2. M. Robinson espère que des renseignements sur l'orientation seront élaborés pour les CAC reliés à des bureaux de libérations conditionnelles. M. Thibault lui assure que tel est le cas.
3. Soeur Turner craint que le SCC impose son programme d'orientation aux anciens et aux nouveaux membres des CAC. Elle croit

que la participation des gens à ce programme devrait être volontaire et que les intéressés devraient en faire la demande.

VII. PRÉSENTATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT NATIONAL

Le Père Irwin présente M. Raymond, représentant régional de la Région du Pacifique, qui sera le nouveau président national et demande aux délégués de lui donner leur appui. M. Raymond prononce un discours intéressant dans lequel il exhorte les délégués à poursuivre leur engagement au mouvement des CAC.

M. Chalifoux, au nom des délégués, remercie spécialement le Père Irwin pour l'excellent travail qu'il a fait au cours de son mandat comme président national. Mad. Lauth ajoute ces remerciements au nom de la Région des Prairies et lui exprime sa reconnaissance.

M. Robinson remercie le Comité de direction et le personnel du SCC pour le travail lié à l'organisation de la conférence.

M. Braithwaite remercie les délégués de leur intérêt et de leur engagement manifeste au mouvement CAC et les assure de l'appui continu du SCC. Il remercie aussi le Père Irwin pour son travail comme président et souhaite à M. Raymond un heureux mandat.

VIII. CLÔTURE:

La séance est levée à 12 h30.

ANNEXE "A"

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS RÉGIONALESET DES NOUVELLES RÉSOLUTIONS6^e CONFÉRENCE NATIONALE DES CAC8 au 10 mars 1984RÉGION DE L'ATLANTIQUEMESURE

1. Considérant que la Directive du Commissaire énonçant la politique au sujet des Comités aviseurs de citoyens soutient au paragraphe 20 que: "Tous les membres des Comités aviseurs de citoyens doivent pouvoir assister à la Conférence nationale, mais que seulement six membres doivent être subventionnés par l'Administration centrale", et considérant que plus de six membres de la Région de l'Atlantique étaient disposés à assister mais que les fonds régionaux ne pouvaient être affectés en raison d'une décision manifeste du Comité supérieur de gestion à l'Administration centrale, et considérant que ces membres consacrent de nombreuses heures sur une base volontaire parce que le SCC reconnaît le besoin d'avoir recours à un groupe semblable de bénévoles pour "favoriser l'amélioration des connaissances et de la compréhension de la collectivité locale à l'égard des activités correctionnelles".

Et considérant que les gens sont prêts à augmenter leur propre connaissance et compréhension en assistant à des réunions comme la Conférence nationale, et considérant que ces gens étaient prêts à y assister en leurs moments libres.

Il a donc été décidé que cette réunion soit consignée comme demandant que des fonds régionaux ou locaux soient affectés pour les dépenses d'au moins deux membres des CAC de chaque région qui ont assisté à la Conférence annuelle nationale et qui ne sont pas désignés comme des délégués dont les frais seront subventionnés par l'Administration centrale.

PROPOSÉ PAR: M. Horton
 APPUYÉ PAR: M. MacKay

ADOPTÉ

2. Que la Conférence nationale appuie les actions du Comité de citoyens de la Nouvelle-Écosse qui réclame la révision de l'enquête du cas Marshall.

PROPOSÉ PAR: M. Cochrane
 APPUYÉ PAR: Soeur Turner

ADOPTÉ

RÉGION DU QUÉBEC

Les recommandations suivantes ont été proposées par
M^{me} C. Bennett-Bourassa:

● Concernant les politiques du S.C.C.:

MESURE

1. Nous constatons que le niveau de productivité dans les industries a chuté d'une façon significative depuis le retrait du système de prime. Certes, l'abolition des primes peut avoir eu un impact mais nous doutons que ce soit le seul facteur explicatif de cette baisse de productivité. À cet égard, les Comités de criminologie et d'Industrie mettaient en relief l'importance d'une politique précise de réhabilitation des détenus qui tiendrait compte à la fois du travail et de l'apprentissage au travail.

Aussi, recommandons-nous au S.C.C.:

1.1. De considérer toutes les dimensions de la productivité et du rendement au travail, incluant le développement chez le détenu des attitudes sociales de base nécessaires à toute expérience de travail.
(Appuyé par: M. C. Bourbonnière)

ADOPTÉ

1.2. D'encourager les établissements à élaborer des projets-pilotes conjoints aux industries et aux programmes.
(Appuyé par: M. C. Bourbonnière)

ADOPTÉ

1.3. D'envisager la possibilité d'une prime à la performance au travail.
(Appuyé par M. C. Bourbonnière)

ADOPTÉ

1.4. De rétribuer les détenus seulement lorsque ces derniers travaillent réellement.
(Appuyé par: M. C. Bourbonnière)

ADOPTÉ

1.5. D'encourager le secteur privé à prendre en charge une partie ou la totalité des industries.
(Appuyé par: M. C. Bourbonnière)

ACCEPTÉ
13 voix
contre 12
2 abstentions

Loin de privilégier un modèle unique, nous encourageons le S.C.C. à inciter les établissements à se doter de programmes qui répondent aux besoins réels de leur clientèle.

2. Nous recommandons que le S.C.C. manifeste une plus grande ouverture vers la communauté et ouvre plus volontiers ses portes à la presse en général afin de démystifier le système carcéral.

MESURE

RETIRE

● Concernant le personnel:

1. Compte tenu du cadre de référence très institutionnalisé et criminalisé dans lequel devront travailler les futurs agents de correction, nous recommandons au S.C.C. que des tests d'aptitudes soient administrés à tous ceux qui postulent une telle fonction.
(Appuyé par: M^{me} Blanchet)

ADOPTÉ

2. Afin d'assurer une meilleure utilisation de la gestion de cas, nous recommandons que le S.C.C. forme les membres de l'équipe de gestion de cas au travail en équipe.
(Appuyé par: M^{me} Blanchet)

ADOPTÉ

3. Nous recommandons que le fonctionnaire qui est témoin d'une agression ou d'un meurtre lors de son travail puisse bénéficier d'un support adéquat et être muté, au besoin, dans un autre établissement ou dans une autre division.
(Appuyé par: M. Bourbonnière)

ADOPTÉ

4. Nous recommandons au S.C.C. d'ouvrir aux femmes les postes d'agent de correction dans les établissements à sécurité maximale et de rendre accessibles aux hommes les postes d'agent de correction au pénitencier pour femmes de Kingston.
(Appuyé par: M. Chalifoux)

ADOPTÉ

● Concernant les détenus:

1. Nous demandons au S.C.C. de se pencher sur le problème de la victimisation des détenus par d'autres détenus, de mettre sur pied un programme de prévention et de développer des techniques d'intervention efficaces afin d'assurer, en tout temps, la sécurité physique des détenus sous sa garde.
(Appuyé par: M. Bourbonnière)

ADOPTÉ

- | | |
|--|----------------------|
| 2. Lors d'émeutes ou de situations de prise d'otages nous recommandons au S.C.C. d'offrir, dans les plus brefs délais, aux détenus témoins de ces incidents, les services psychologiques nécessaires, par l'entremise d'une équipe de gestion de cas extérieure à l'établissement concerné par l'événement.
(Appuyé par: M. Bourbonnière) | MESURE

ADOPTÉ |
| 3. Nous recommandons au S.C.C. de permettre aux détenus qui purgent de longues sentences d'utiliser leur épargne obligatoire pour améliorer leurs conditions de détention.
(Proposé par: M. Horton
Appuyé par: M. Plecas propose que cette recommandation soit annulée) | ANNULÉ |
| 4. Nous recommandons au S.C.C. d'offrir, dans les plus brefs délais, des programmes spécifiques aux longues sentences.
(Appuyé par: D ^r Thorne) | ADOPTÉ |
| 5. Nous demandons au Solliciteur général de reconsidérer la loi qui impose le 25 ans minimum afin de ramener la date d'admissibilité de ces cas à 10 ans d'incarcération et de laisser ainsi la décision de libérer à la Commission nationale des libérations conditionnelles.
(Appuyé par: M. Etmanski) | ADOPTÉ |
| 6. <u>Nouvelle résolution</u> : Que le S.C.C. envisage d'offrir un éventail d'activités pour les détenus hébergés dans les diverses aires de ségrégation.
(Proposé par: D ^r Thorne
Appuyé par: M ^{me} Blanchet) | ADOPTÉ |

RÉGION DE L'ONTARIO

MESURE

Les recommandations suivantes ont été proposées par le D^r Thorne:

1. Que le Commissaire passe en revue les solutions de rechange visant à compenser les effets de l'augmentation des coûts (y compris la taxe) des articles essentiels vendus à la cantine. Voici les principaux secteurs qui devraient être examinés;
 - a) les économies obligatoires;
 - b) les déductions obligatoires à la cantine, et,
 - c) l'effet prononcé de l'inflation sur la rémunération du détenu.(Appuyé par: M. Marsh)
2. Que le Commissaire passe en revue les lignes directrices des unités spéciales de détention pour avoir une plus grande flexibilité du temps consacré à chaque étape et du mouvement d'étape en étape, et également pour s'assurer que le détenu sache pourquoi il a été mis en U.S.D. (Appuyé par: M. Raymond)
3. Que le S.C.C. s'efforce d'accroître la flexibilité des programmes pour assurer une approche continue et globale en matière d'éducation, de préparation à la vie active et de formation professionnelle en particulier dans les établissements de niveaux S2 et S3. (Appuyé par: M. Collett)
4. Etant donné l'inquiétude des membres de la collectivité face à l'augmentation des décès et de la violence au pénitencier de Millhaven, que le SCC fournisse des installations plus spacieuses au sein de l'établissement pour les activités des détenus. (Appuyé par: M^{me} Kenny)
5. Que le SCC ajoute une deuxième unité résidentielle au camp de correction de Beaver Creek. (Appuyé par: Soeur Turner)

ADOPTÉ

ADOPTÉ

ADOPTÉ

ADOPTÉ

ADOPTÉ

REGION DES PRAIRIES

MESURE

Les recommandations suivantes ont été proposées par M. C. McCannell:

1. Modification constitutionnelle:

Que le président national soit choisi parmi les membres du Comité national de direction et que la Région dont il vient ait alors le droit d'élire un autre représentant au Comité national de direction.

(Proposé par: M. Horton

Appuyé par: M. MacKay -que cette recommandation soit différée jusqu'au moment où l'on discutera de la constitution proposée)

ADOPTÉ

Communication interne au SCC:

2. Considérant qu'il peut y avoir une perception de division du pouvoir décisionnel entre l'Administration centrale dans chacune des régions qui peut mener à des résultats inefficaces et inopportuns pour les besoins particuliers des régions relativement à la politique nationale. Il est donc décidé que:

a) l'existence ou la non-existence de cette perception soit examinée afin de déterminer s'il y a ou non une certaine légitimité à ce problème.

b) s'il est déterminé qu'il existe une perception erronée que des mesures soient prises pour rectifier le problème de communication qui donne lieu à cette perception.

(Appuyé par: M^{me} Lautt)

ADOPTÉ

3. Emploi des détenus:

Que les CAC facilitent le dialogue dans leur collectivité sur la question du plein emploi plus rentable des détenus dans les établissements et que ces discussions portent en partie sur les effets que pourra avoir l'emploi des détenus sur les besoins en matière d'emploi de la collectivité.

(Appuyé par: Soeur Turner)

ADOPTÉ

4. Consultation des CAC:

MESURE

Que les CAC fassent partie de tous les nouveaux modèles de consultation des CAC qui seront élaborés et qu'ils prennent part en outre à cette élaboration afin que leur participation finale soit efficace.

(Appuyé par: Soeur Turner)

ADOPTÉ

X X X X X

REGION DU PACIFIQUE

1. Que les prisonniers aient le droit de vote.

(Proposé par: M. Huston

Appuyé par: M. Plecas)

ADOPTÉ

2. Que le SCC abandonne la pratique d'alimenter les détenus de force.

(Proposé par: M. Raymond

Appuyé par: M. Horton)

ADOPTÉ

ANNEXE "B"

THE CONSTITUTION OF THE NATIONAL COUNCIL
OF CITIZENS' ADVISORY COMMITTEES

(adopted at the 6th National Conference
of CACs - March 10, 1984)

1.0 NAME

National Council of Citizens'
Advisory Committees (N.C.C.A.C.)

2.0 DECLARATION OF PRINCIPLES

The National Council of Citizens'
Advisory Committees is a national
forum of local, autonomous Citizens'
Advisory Committees (CACs) which by
their participation in the correc-
tional process are able to improve
public awareness of, and bring sub-
stantial contribution to, the devel-
opment of progressive correctional
programs in all operations of The
Correctional Service of Canada
(C.S.C.).

3.0 AIMS AND OBJECTIVES

The National Council of Citizens'
Advisory Committees has the
following objectives:

- a. To promote the humane, just and
effective operation and develop-
ment of all units of The
Correctional Service of Canada.
- b. To plan and organize the
Annual National Conference of
Citizens' Advisory Committees in
conjunction with C.S.C.
- c. To gather the recommendations
adopted at the Annual National
Conference, channel them to the
appropriate authorities, monitor
their implementation and inform
the local committees of
follow-up actions taken on the
recommendations.
- d. To promote the dissemination of
information among C.A.C.s.

CONSTITUTION DU CONSEIL NATIONAL DES
COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS

(adoptée à la 6^e Conférence nationale
du CAC - le 10 mars 1984)

1.0 NOM

Le Conseil national des Comités
aviseurs de citoyens (C.N.C.A.C.).

2.0 DÉCLARATION DE PRINCIPE

Le Conseil national des Comités
aviseurs de citoyens est un ras-
semblement de Comités locaux auto-
nômes de citoyens, lesquels, par leur
participation au processus correc-
tionnel, peuvent sensibiliser davan-
tage le public et apporter une con-
tribution substantielle à l'élabora-
tion de programmes correctionnels
progressistes dans toutes les
activités du Service correctionnel
du Canada (S.C.C.).

3.0 BUTS ET OBJECTIFS

Le Conseil national des Comités
aviseurs de citoyens retient les
buts et objectifs suivants:

- a. Promouvoir le côté humain, juste
et efficace dans le fonctionne-
ment et le développement de
toutes les unités du Service
correctionnel du Canada.
- b. Planifier et organiser la Con-
férence Nationale annuelle des
Comités aviseurs de citoyens en
collaboration avec le Service
correctionnel du Canada.
- c. Colliger les recommandations
adoptées à la Conférence
nationale annuelle, acheminer
ces recommandations aux divers
services concernés, être vigi-
lant quant au traitement et au
suivi accordé aux dites recom-
mandations et faire part aux
comités locaux des suites don-
nées aux recommandations.
- d. Promouvoir la diffusion de
l'information entre les divers
C.A.C.

- e. To promote methods of informing and educating the public in the operation and programs of all units of C.S.C.
- f. To recognize and support the autonomy of each individual C.A.C.
- g. To stimulate and encourage exchanges between C.A.C.s.
- h. To reflect a national position regarding major issues affecting all units of C.S.C.
- i. To maintain consultation between the C.S.C. and the Citizens' Advisory Committees prior to the adoption of policies and directives.
- j. To identify all policies or actions judged to be unjust and/or inadequate and to recommend corrective measures.

4.0 MEMBERSHIP

All members of duly constituted C.A.C.s shall be deemed to be members of the National Council of C.A.C.s.

5.0 STRUCTURE

The Annual National Conference and the special meetings of the elected executive, representing the five administrative regions, are the decision-making bodies of the National Council of C.A.C.s. The National Executive Committee is the body that implements the decisions of the Council and arranges that the Conference will be held annually.

- e. Promouvoir des méthodes d'information et d'éducation du public concernant les activités et programmes de toutes les unités du S.C.C.
- f. Reconnaître et respecter l'autonomie de chacun des comités aviseurs de citoyens.
- g. Susciter et encourager les échanges entre comités.
- h. Refléter une position nationale en ce qui a trait aux politiques majeures de toutes les unités du S.C.C.
- i. Maintenir la consultation entre le S.C.C. et les Comités aviseurs de citoyens face aux politiques et directives à adopter.
- j. Identifier toute politique ou action jugée injuste et/ou inadéquate et recommander des mesures correctives.

4.0 MEMBRES

Tous les membres des C.A.C. dûment constitués ont le droit d'être membres du Conseil national des Comités aviseurs de citoyens.

5.0 STRUCTURE

La conférence nationale annuelle et les réunions spéciales de la direction élue, représentant les cinq (5) régions administratives, sont les instances décisionnelles du Conseil national des Comités aviseurs de citoyens. Le Comité national de direction est l'instance exécutive et veille à la tenue de cette conférence annuelle.

6.0 NATIONAL CONFERENCE

6.1 The Annual National Conference, which consists of representatives of local C.A.C.s, through its resolutions and recommendations, shall suggest priorities, plans of action and implementation for the members and their local C.A.C.s.

6.2 The National Conference shall confer on the National Executive Committee a mandate to carry out the above noted responsibilities.

6.3 The National Conference is the official forum of all C.A.C.s in Canada.

6.4 The Annual National Conference will be held at a time and place to be determined jointly by the National Executive Committee and official representatives of the C.S.C. This national conference should be announced at least sixty (60) days in advance.

7.0 SPECIAL MEETINGS

7.1 The National Executive Committee in consultation with the C.S.C. may call special meetings, as it deems necessary and urgent in order to take a decision on issues that are judged essential.

7.2 Three (3) members of the National Executive Committee may call a special meeting. This meeting should be held within thirty (30) days following a written request to the Chairperson. The special meetings will be held at a time and place set by the National Executive Committee (N.E.C.).

6.0 CONFÉRENCE NATIONALE

6.1 La conférence nationale annuelle regroupant les représentants des comités locaux de citoyens proposera à partir des résolutions et recommandations, des priorités, des cadres d'action et d'opérationnalisation pour les membres et leurs comités aviseurs de citoyens locaux.

6.2. La conférence nationale confiera à son comité national de direction un mandat exécutoire pour mener à bien les responsabilités susmentionnées.

6.3 La conférence nationale est la tribune officielle de l'ensemble des Comités aviseurs de citoyens du Canada.

6.4 La conférence nationale annuelle a lieu à la date et à l'endroit déterminés conjointement par le Comité de direction national et les représentants officiels du S.C.C. Cette conférence nationale doit être annoncée au moins soixante (60) jours à l'avance.

7.0 RÉUNIONS SPÉCIALES

7.1 Le Comité national de direction, en consultation avec le Service correctionnel du Canada, peut demander la tenue de réunions spéciales s'il le juge nécessaire et urgent de prendre position sur des questions jugées essentielles.

7.2 Trois (3) membres du Comité national de direction peuvent exiger la tenue d'une réunion spéciale. Celle-ci devra se tenir dans les trente (30) jours suivant la demande écrite adressée au président. Les réunions spéciales ont lieu à la date et à l'endroit fixés par le Comité national de direction. (C.N.D.)

7.3 Periodic teleconferences shall be held in order to deal with current issues.

8.0 DELEGATION OF POWERS

8.1 The National Conference and the National Executive Committee may delegate powers, or give a mandate to committees or persons, or form "ad hoc" committees concerning specific issues.

8.2 Such committees become sub-committees of the National Executive Committee and shall report to it their findings and recommendations. Resource persons shall also report their findings and recommendations.

9.0 THE NATIONAL EXECUTIVE COMMITTEE

9.1 The National Executive Committee is the executive arm of the Council.

9.2 The committee shall be composed of five (5) members representing the five (5) administrative regions of the C.S.C.

9.3 Each member is elected by the delegates at a regional conference or appointed in a manner approved at the regional level.

9.4 At their meeting, preceding the National Conference, the members of the National Executive Committee shall elect from among themselves a chairperson who will assume his/her duties at the conclusion of the conference.

9.5 They agree among themselves on the principle of alternating chairmanship, with due regard to the two official languages of Canada.

7.3 Des conférences téléphoniques périodiques seront tenues pour traiter des affaires courantes.

8.0 DÉLÉGATION DE POUVOIRS

8.1 La conférence nationale et le Comité national de direction peuvent déléguer des pouvoirs ou donner des mandats à des comités ou à des personnes ou former des comités "ad hoc" pour des questions spécifiques.

8.2 Ces comités deviendront des sous-comités du Comité national de direction et devront faire rapport de leurs recherches. Les personnes deviendront des ressources auprès du Comité national de direction et devront faire rapport des conclusions de leurs recherches.

9.0 LE COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

9.1 Le Comité national de direction est l'organe exécutif du Conseil.

9.2 Le Comité national de direction se compose de cinq (5) membres représentant les cinq (5) régions administratives du S.C.C.

9.3 Chaque membre est élu par les délégués à une conférence régionale ou assigné selon le mode adopté au niveau régional.

9.4 A leur réunion précédant la conférence nationale, les membres du Comité national de direction éliront entre eux un président qui assumera ses responsabilités à la fin de la conférence.

9.5 Ils conviennent entre eux du principe d'alternance à la présidence, basé sur la reconnaissance des deux langues officielles du Canada.

- 9.6 Upon the election of the Chairperson the Region from which he/she is elected shall have the right to elect another representative to the National Executive Committee.
- 9.7 To preserve continuity, the outgoing chairperson shall remain a member of the National Executive Committee for one further term.
- 9.8 The National Executive Committee shall present to the Commissioner (and promote) the recommendations, decisions and policies adopted during the National Conference or special meetings.
- 9.9 The National Executive Committee shall plan and organize, jointly with representatives of the C.S.C., the National Annual Conference and the special meetings.
- 9.10 The National Executive Committee shall meet at least two (2) times between each Annual National Conference.
- 9.11 A quorum of the National Executive Committee exists only if members representing three (3) administrative regions are present.
- 9.12 The National Executive Committee shall determine its rules of procedures. Decisions are taken by a simple majority of votes.
- 10.0 PARTICIPATION AT THE NATIONAL CONFERENCE
- 10.1 The National Conference is open to all C.A.C. members. The National Conference is also open to observers and resource persons.
- 9.6 Suite à l'élection du président, la Région d'où il est élu doit avoir le droit d'élire un autre représentant au Comité national de direction des CAC.
- 9.7 Afin de s'assurer la continuité, l'ancien président servira comme membre du Comité national de direction pour un terme additionnel.
- 9.8 Le Comité national de direction se doit de présenter (et de promouvoir) auprès du Commissaire les recommandations, décisions et politiques adoptées lors de la conférence nationale ou des réunions spéciales.
- 9.9 Le Comité national de direction planifie et organise, conjointement avec les représentants du S.C.C., la conférence nationale annuelle et les réunions spéciales.
- 9.10 Le Comité national de direction doit se réunir au moins deux (2) fois avant chaque conférence nationale annuelle.
- 9.11 Le quorum du Comité national de direction est valide seulement si des membres représentants de trois (3) régions administratives sont présents.
- 9.12 Le Comité national de direction détermine ses règles de procédures. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix.
- 10.0 PARTICIPATION A LA CONFÉRENCE NATIONALE
- 10.1 La conférence nationale est ouverte à tous les membres des Comités aviseurs de citoyens. La conférence nationale est également ouverte aux observateurs et personnes-ressources.

10.2 Voting Delegates: any C.A.C. member chosen at a regional meeting of C.A.C.s.

10.3 Observers: any person who is invited to attend the National Conference without the right to participate or vote.

10.4 Resource persons: any person who is invited by the National Executive Committee and the C.S.C. to participate in the program.

11.0 RIGHT TO SPEAK DURING THE CONFERENCE

Any delegate has the right to speak during the conference according to the rules of procedure adopted at the beginning of the conference.

12.0 VOTING DURING THE CONFERENCE

Only the delegates have the right to vote during the National Conference. Resolutions shall be adopted by simple majority except for amendments to the constitution. A quorum shall be deemed to exist when twenty (20) C.A.C.s are represented at the Conference.

13.0 RIGHT OF VETO

The delegates present at the National Conference of C.A.C.s may, by a vote of two-thirds (2/3), adopt a veto on any resolution.

14.0 WORKING LANGUAGES

The working languages of the National Conference of C.A.C.s shall be the two official languages of Canada.

15.0 AMENDMENTS

Any amendment to the present constitution must be approved by two thirds (2/3) of the delegates to the National Conference.

10.2 Les délégués ayant droit de vote: tous les membres des Comités aviseurs de citoyens choisis lors d'une rencontre régionale des C.A.C.

10.3 Les observateurs: toute personne invitée à la conférence nationale sans y participer activement et sans droit de vote.

10.4 Les personnes-ressources: toute personne invitée par le S.C.C. et le Comité national de direction pouvant servir de ressource à l'intérieur des discussions.

11.0 DROIT DE PAROLE LORS DES CONFÉRENCES

Tous les délégués ont droit de parole lors des conférences selon les règles de procédures adoptées au début de la conférence.

12.0 VOTATION LORS DES CONFÉRENCES

Seuls les délégués ont droit de vote lors de la Conférences nationale. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple sauf les modifications à la constitution. Un quorum doit être reconnu lorsque vingt (20) Comités aviseurs de citoyens sont représentés à la Conférence.

13.0 DROIT DE VÉTO

Les délégués présents à la conférence nationale des Comités aviseurs de citoyens peuvent, par un vote des deux-tiers (2/3), adopter un veto sur toute résolution.

14.0 LANGUES DE TRAVAIL

Les deux langues de travail de la conférence nationale des C.A.C. seront les deux langues officielles du Canada. }

15.0 MODIFICATIONS

Toute modification à la présente constitution doit être approuvée par les deux-tiers (2/3) des délégués à la conférence nationale.

ANNEXE "C"

février 1984

Résultats de l'enquête sur l'adhésion
aux Comités aviseurs de citoyens

RÉGION DU PACIFIQUE

<u>Nom du CAC</u>	<u>Nombre des membres</u>	<u>Nombre actif/inactif</u>		<u>Nombre de postes vacants</u>
Établissement Mountain	9	4		2
Établissement de Mission	7	5		5
Établissement Kent	7	7		1
Centre psychiatrique régional	12	12		0
Établissement d'Elbow Lake	5	3		1
Établissement de Ferndale	7	7		0
Victoria	10	9	1	0
Bureau de district d'Abbotsford (lib.cond.)	7	7		3
Bureau de Vancouver (lib. cond.)	14	11	3	0
TOTAL	78	65	4	12

RÉGION DES PRAIRIES

Établissement d'Edmonton	9	8	1	5
Établissement de Drumheller	4	4		1
Bureau de district de Calgary (lib.cond.)	9	9		3
Pénitencier de la Saskatchewan	8	8		2
Saskatoon (lib. cond. & CPR)	10	8		2
Bureau de Regina (lib. cond.)	7	5	2	4
Manitoba/Nord-Ouest de l'Ontario	15	15		0
TOTAL	62	57	3	17

RÉGION DE L'ONTARIO

<u>Nom du CAC</u>	<u>Nombre des membres</u>	<u>Nombre actif/inactif</u>		<u>Nombre de postes vacants</u>
Camp de correction de Beaver Creek	9	9		1
Établissement de Warkworth	10	8		0
Prison des femmes	8	7		3
Bureau de Kingston (lib. cond.)	4	4		6
Établissement de Millhaven	2	2		3
Bureau de district du Centre de l'Ontario (lib. cond.)	10	10		2
Établissement de Collins Bay	7	7		0
Établissement de Joyceville	0	0		8
Bureau d'Ottawa (lib. cond.)	0	0		4
TOTAL	60	47		27

RÉGION DU QUÉBEC

Établissement de Cowansville	3	3		5
Centre de développement correctionnel	8	8		0
Établissement Leclerc	9	3	6	0
Établissement de Laval	8	0	8	0
Centre fédéral de formation	6	1	5	5
Établissement de la Montée Saint-François	5	3	2	0
Centre psychiatrique régional	7	7		0
Établissement Archambault	5	5		0
Établissement de La Macaza	6	6		0
Bureau de district du Montréal-Métropolitain (lib. cond.)	9	9		0
District de l'Ouest du Québec	5	5		0
TOTAL	71	50	21	10

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

La Région de l'Atlantique compte 48 membres repartis dans sept comités aviseurs de citoyens. Sont tous actif sauf celui de Saint-Jean (N.-B.)

SOMMAIRE

<u>Région</u>	<u>Nombre des membres</u>	<u>Nombre actif/inactif</u>		<u>Nombre de postes vacants</u>
Pacifique	78	64	4	12
Prairies	62	57	3	17
Ontario	60	47		27
Québec	71	50	21	10
Atlantique	48	44	4	-
TOTAL	319	262	32	66

ANNEXE "D"

SERVICE CORRECTIONNEL du CANADA

**Rapport sur l'enquête
des besoins d'orientation
des membres des Comités aviseurs de citoyens**

Formation et perfectionnement du personnel

Ottawa, Ontario, février 1984

**Rapport sur l'enquête
des besoins d'orientation
des membres des Comités aviseurs de citoyens**

Aperçu

Les représentants de chaque région ont reconnu le besoin d'un programme d'orientation pour les membres des C.A.C. Le Comité national de direction a approuvé la conduite d'une enquête sur les besoins d'orientation afin de déterminer le genre de programme qui pourrait le mieux satisfaire les besoins des membres des C.A.C. et ce, pour tout le pays.

Un questionnaire a été élaboré en décembre dernier par la Division de la formation et du perfectionnement du personnel. Quatre cent trente (430) questionnaires ont été envoyés à tous les membres des C.A.C. à la fin de décembre.

De ceux-ci, 30% nous ont été remplis et retournés. Voici un résumé des résultats de cette enquête:

1. Contenu

Les répondants ont jugé le contenu du questionnaire comme étant très important ou important.

Contenu très important

- 1 - le rôle du Comité aviseur de citoyens
- 8 - les programmes de mise en liberté
- 9 - l'employé du domaine correctionnel

Contenu important

Le reste du contenu fut jugé important mais les points suivants furent jugés les plus importants:

- 6 - les programmes de réadaptation
- 7 - les programmes d'emploi

Rapport sur l'enquête des besoins d'orientation
des membres des Comités aviseurs de citoyens

2. Où la formation devrait-elle avoir lieu?

A - Par région

Québec: Les répondants préfèrent recevoir la première partie soit le "rôle du Comité aviseur de citoyens" en établissement mais le reste de la formation au Collège du personnel de correction.

Ontario: Les répondants préfèrent recevoir leur formation ou les renseignements en établissement sur:

- 1 - le rôle du C.A.C.
- 4 - la sécurité en milieu pénitentiaire
- 7 - les programmes d'emploi

et toutes les autres parties au Collège du personnel de correction.

Pacifique: Les répondants préfèrent recevoir la majeure partie de la formation en établissement, soit:

- 1 - le rôle du C.A.C.
- 2 - le Service correctionnel du Canada: son organisation
- 4 - la sécurité en milieu pénitentiaire
- 6 - les programmes de réadaptation
- 7 - les programmes d'emploi
- 9 - l'employé du domaine correctionnel

et les éléments suivants au Collège du personnel de correction:

- 3 - le S.C.C. en relation avec le système de justice pénale
- 5 - le délinquant
- 8 - les programmes de mise en liberté

Prairies et Atlantique: Les répondants préfèrent recevoir leur formation ou les renseignements en établissement.

Rapport sur l'enquête des besoins d'orientation
des membres des Comités aviseurs de citoyens

B - Dans l'ensemble

Les répondants préfèrent recevoir leur formation au Collège du personnel de correction pour les points suivants:

- 2 - le Service correctionnel du Canada: son organisation
- 3 - le S.C.C. en relation avec le système de justice pénale
- 5 - le délinquant
- 8 - les programmes de mise en liberté

et les points suivants en établissement:

- 1 - le rôle du C.A.C.
- 4 - la sécurité en milieu pénitentiaire
- 6 - les programmes de réadaptation
- 7 - les programmes d'emploi
- 9 - l'employé du domaine correctionnel

3. Quand préférez-vous suivre ce programme d'orientation?

	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Atlantique	Total
JOUR	7	8	12	12	4	43
SOIR	6	17	9	13	2	47
WEEK-END	8	11	12	13	2	46

Cette question devrait être traitée au niveau régional.

Rapport sur l'enquête des besoins d'orientation
des membres des Comités aviseurs de citoyens

4. Recommandations

Tout le contenu de cette enquête fut jugé important ou très important par l'ensemble des répondants. Nous allons donc élaborer un programme d'orientation pour les membres des C.A.C. en y incluant tout ce contenu.

Nous recommandons que le manuel "Le Service correctionnel du Canada: Ce que vous devriez savoir", préparé par M. Darryl Plecas serve de documentation au programme d'orientation.

Trois stratégies peuvent être adoptées pour la mise en oeuvre de ce programme d'orientation à l'intention des membres des C.A.C.

1. Auto-apprentissage

Distribuer le manuel de M. Plecas à tous les membres des C.A.C. et les laisser faire leur propre apprentissage par la lecture de ce manuel.

2. Programme d'orientation en établissement

Préparer un guide de l'instructeur qui accompagnera le manuel de M. Plecas et les donner au préposé à la formation du personnel de l'établissement qui sera chargé, à l'aide de ces manuels et de son expérience, de planifier et de mettre en oeuvre un programme d'orientation pour tous les nouveaux membres des C.A.C.

3. Utiliser les ressources du Collège du personnel de correction (classes et instructeurs)

Le directeur adjoint des Services aux clients coordonnera au niveau régional la prestation du cours d'orientation des membres des C.A.C.

Le choix de la stratégie de mise en oeuvre sera laissé à la discrétion de chaque région.

